L. DURAND-VAUGARON

LE MOULIN A VENT EN BRETAGNE

« CETTE BELLE ET INGÉNIEUSE MACHINE »

Extrait des Annales de Bretagne
tome LXXIV, n° 2, juin 1967

RENNES
Imprimeries Réunies (Société coopérative), 22, rue de Nemours

1967

L. DURAND-VAUGARON

LE MOULIN A VENT EN BRETAGNE

« CETTE BELLE ET INGÉNIEUSE MACHINE »

Extrait des Annales de Bretagne
tome LXXIV, n° 2, juin 1967

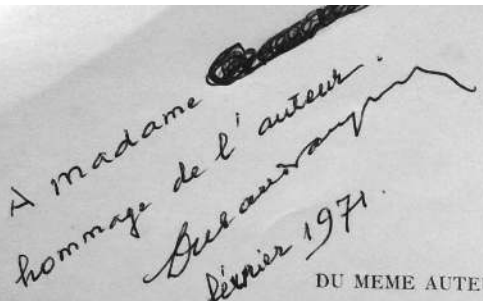

DU MEME AUTEUR

Le loup en Bretagne pendant cent ans (1773-1872) d'après des documents inédits (Extrait des *Annales de Bretagne*. Tome LXX, fasc. 3, 1963 et Tome LXXI, fasc. 2, 1964.)

En vente à *L'Ami des Livres*, 1, rue des Fossés, Rennes.

EN PRÉPARATION :

Le moulin à eau en Bretagne.

LOUIS DURAND-VAUGARON

LE MOULIN A VENT EN BRETAGNE

« Cette belle et ingénieuse machine... »

Ainsi parle, traitant du moulin à vent (1), et après avoir, quelques pages plus haut (2), appelé le moulin à eau : *cette belle machine*, le vulgarisateur estimable Pierre-J.-B. Legrand d'Aussy (1737-1800). Deux épithètes admiratives pour l'un, une seule pour l'autre : le moulin à eau serait-il d'un moindre intérêt que son confrère ou collègue — parfois, on le précisera tout à l'heure, compère ?

Je n'en crois rien, et j'aimerais pouvoir dire quelque jour tout le bien qu'on en doit penser, souligner son omniprésence en notre province, favorisée par la luxuriance de l'hydrographie ; sa souplesse d'adaptation due à sa rusticité et à l'ingéniosité des techniciens obscurs ou anonymes qui, suivant qu'il devait tourner sur des ruisseaux montagnards ou des rivières de plaine, tantôt ceinturèrent d'augets, tantôt ceignirent de palettes ou *patouillards* la grande roue motrice, amincie ou élargie selon l'importance du cours d'eau.

Mais, malgré des services moins longs dans le temps et moins étendus dans l'espace, le moulin à vent a aussi un très intéressant passé en Bretagne et jusqu'à présent très peu étudié.

On le rencontre, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, dans la magnifique série C (Intendance et Etats de Bretagne) où sont à retenir les déclarations rédigées exactement au milieu du dix-huitième siècle (1751) par les gentilshommes soumis à l'impôt nouveau du *vingtième* (3) et, beaucoup

(1) *Histoire de la vie privée des Français*, édit. Roquefort (1815), I, p. 62. La première édition avait paru en 1782. L'ouvrage est resté inachevé.
(2) *Ibid.*, p. 52.
(3) Liasses C. 4513-4586.

plus intéressantes encore, des liasses nombreuses et nourries, relativement dispersées dans la série, qui ont trait à l'administration du domaine royal de Belle-Ile et débordent de renseignements sur ses moulins, tant à l'occasion de leur entretien en temps de paix qu'à celle de leur reconstruction, après les ruines amoncelées au cours du siège (1761), vers la fin de la guerre de Sept ans.

On les trouve aussi, et nombreux, dans la sous-série 2 E (papiers des familles) et dans son très important supplément (4) qui détiennent des documents de nature différente mais féconds en renseignements de toutes sortes : *aveux*, procès-verbaux de visite, prisages, devis, marchés de réparations, *renables* (5), baux à ferme surtout, dont il existe de belles suites, mais avec des lacunes que la sous-série 4 E (minutes notariales) aide à combler, ici et là.

Etant donné l'importance qu'a eue la propriété ecclésiastique sous l'ancien régime, il eût été surprenant que les matériaux pour l'histoire du moulin ne fussent pas nombreux et de qualité dans les séries G (clergé séculier) et H (clergé régulier et moniales) : à ces deux sources, j'ai abondamment puisé.

D'une nature différente, les documents conservés dans les séries dites modernes sont d'un intérêt moindre, peut-être ; il est pourtant indispensable de les consulter. La série F, par les cartes communales qu'on y trouve, et les dossiers du fonds de documentation bretonne (ancien fonds

(4) Ce supplément est constitué, dans sa presque totalité, par un fonds d'une importance et d'une qualité exceptionnelles, le fonds de la Bourdonnaye-Montluc.

(5) Cf. Jean Lemoine et Henri Bourde de la Rogerie, *Madame de Sévigné aux Rochers. Le livre de comptes de l'abbé Rahuel* (Rennes, 1930), p. 180, Lexique terminal : « Renable, vérification ou réception « des travaux faits après leur achèvement et préalablement au paye- « ment à l'entrepreneur ou aux ouvriers ». Ce mot, adjectif employé substantivement et qui, à en juger par les documents, a été d'usage courant, tant en haute qu'en basse Bretagne, n'a guère été retenu par les lexicographes. Il faut une certaine persévérance pour le découvrir au tome IV du dictionnaire de Littré, dans les prolongements philologiques de l'article *Raisonnable*, mot dont il est une forme archaïque. Fr. Godefroy, lui aussi, dans son *Dictionn. de l'ancienne langue franç.* en donne une définition sommaire : « s. m. compte » ; suivent des exemples, tous empruntés à des archives bretonnes.

des Bouillons), procure d'utiles renseignements. De la série M où sont rassemblés les papiers des administrations de l'Ille-et-Vilaine, les moulins ne sont pas absents. Mais ce sont surtout les séries L, Q et S dont les statistiques, les correspondances officielles, les dossiers contentieux satisfont la curiosité du chercheur sur les vicissitudes de l'histoire du moulin, depuis l'époque révolutionnaire jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle (6).

LES DEBUTS DU MOULIN A VENT

Inventé, nous dit-on, en des temps très reculés, antérieurs, peut-être, à ceux qui virent naître le moulin à eau; introduit du Proche-Orient en Europe à deux reprises, dès le haut moyen âge, puis à l'époque des Croisades, le moulin à vent n'apparaît que très tard dans notre extrême Occident. Il ne pénètre en Bretagne que longtemps après son arrivée dans les grands fiefs voisins.

Deux érudits ont cru pouvoir dater cette entrée du début du quatorzième siècle (7) ; ils s'appuient pour le faire sur un passage des *Preuves* de dom Morice (8). Mais on pourrait, semble-t-il, appeler de cette opinion, et il ne

(6) Un complément d'information, des éclaircissements ont été demandés aux recueils de sources éditées (les cahiers de doléances, par exemple, même étrangers à la Bretagne) et aussi aux auteurs qui, en petit nombre, se sont intéressés à l'histoire du moulin à vent. On a eu fréquemment recours à différents dictionnaires topographiques et toponymiques et à la *Nomenclature des hameaux, écarts, lieuxdits...* éditée pour quatre des départements bretons (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan) par l'Institut National de la Statistique.

(7) « Le premier exemple que nous connaissions en Bretagne de « moulin à vent n'est pas antérieur à 1319 ; il était situé à Pomme- « ret ». (J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne... Diocèse de Saint-Brieuc*, III, *Prolégomènes*, p. CXLI.) Pommeret est actuellement une commune des Côtes-du-Nord, canton de Lamballe.

(8) Voici ce passage (Dom Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves...*, I, Paris, 1742, in-f°, col. 1287) : [...] « Item le moulin « de Cormelou et le moulin à vent de Pomeroit o leurs apparte- « nances et o tout le destroit et la moulte de ladite paroisse de « Pomeroit... » Il s'agit de l'assiette de 200 l. de rente faite par Guy de Bretagne à Simon de Montbourcher (1319) et provenant de la Chambre des Comptes de Paris.

paraît pas impossible de remonter, de quelques dizaines d'années, tout au moins, l'implantation sur notre sol de la « belle et ingénieuse machine » (9).

Le millésime 1368 gravé dans le linteau de la porte d'entrée, au moulin des Masses, dans la presqu'île de Guérande, représente, lui aussi, un repère, un jalon, un élément de datation, quant à la présence du moulin à vent sur cette côte. Plus au sud et pas très éloigné, mais coupé d'elle par la longue et large entaille qu'est l'estuaire de la Loire, le littoral du pays de Retz n'aurait connu la machine éolienne qu'au siècle suivant (10).

C'est au déclin de ce quinzième siècle seulement qu'est notée par un technicien de l'hydrographie marine, l'existence, mais peut-être timide et précaire, des moulins à vent sur le littoral du Morbihan (11).

Ces précisions dont il faut bien avouer que, étirées sur trois siècles, elles sont menues et sporadiques, ont toutes trait, il convient de le souligner, à des moulins virant aux brises de mer, soit tout près de la Manche, soit sur l'Atlantique. N'auraient-ils pénétré que plus tard dans l'intérieur de la péninsule ?

Un auteur contemporain insiste trop sur le caractère, selon lui, essentiellement côtier du moulin à vent (12). C'est se souvenir à propos de la prospérité qu'il a connue sur le littoral breton et, autrement éclatante, sur bien d'autres rivages, ceux de Flandre et de Hollande, par exemple, sans parler de certains archipels où elle dépassa toute

(9) « Le moulin à vent du chapitre de Vannes, construit au lieu « de Rohan, près de la ville, sur un terrain cédé le 23 février 1281 « par le chanoine Yves de Crozon... » (Le Mené, *Biens du chapitre de Vannes*, dans *Bull. Soc. polym. Morbihan*, 1900, p. 185.) La précision essentielle de la date de construction du moulin manque malheureusement et il n'est pas spécifié que le terrain vendu l'ait été en vue de l'établissement d'un moulin à vent.

(10) Comm[t] Louis Lacroix, *La baye de Bretagne. Histoire de la baie de Bourgneuf et de son littoral* (1935), p. 335.

(11) Le *Grand routtier et pillotage* de Pierre Garcia Ferrande donne comme points de repère aux navigateurs deux moulins sur la presqu'île de Rhuys et un sur celle de Quiberon. (*Les côtes morbihannaises vers 1483*, *Bull. Soc. polym. morb.*, 1912, p. 145-161.)

(12) « C'était surtout dans les pays maritimes et de préférence à « proximité des côtes que les moulins à vent étaient nombreux. » (E. Aubert de la Rue, *L'homme et le vent*, Paris, [1940], p. 129-130.)

imagination — mais oublier et cette Bohême où l'on nous dit qu'il aurait tourné, pour la première fois en Europe et, outre Paris et la région parisienne, tant de provinces françaises : Ile-de-France, Anjou (13), Maine (14), Beauce, Languedoc, où ils ont connu une honorable et parfois brillante fortune.

Autrement incisives, magistralement arbitrales, sont quelques observations, toutes simples pourtant, du regretté Marc Bloch (15).

En fait, si le moulin à vent est celui qu'emploient presque exclusivement les zones côtières, c'est qu'elles sont presque toujours, soit partiellement, soit totalement privées de la force motrice dont est dotée l'eau courante. Elles ne représentent qu'un cas particulier, plus sensible et frappant que d'autres, d'une carence fréquente, mais ailleurs moins évidente, moins absolue et parfois dissimulée.

La puissance du vent, plus capricieuse, plus difficile à capter et, pour cette raison, d'un rendement moindre, était celle à laquelle, sur les plateaux et les coteaux de l'intérieur, presque autant que sur les buttes du littoral, on était conduit à recourir, quand on devait renoncer à exploiter celle de l'eau.

Quelques cas particuliers étaient assez surprenants. Ainsi la ville de Brest, au début du règne de Louis XVI, n'était approvisionnée que par des moulins à eau, situation que le sénéchal, M. de Bergevin, déclare anormale (16). Un

(13) 30 lieux-dits *Moulin à vent* (le) dans le département de Maine-et-Loire (C. Port, *Dictionn. hist., topograph....*, II, 1876, p. 758.)

(14) 14 lieux-dits *Moulin à vent* (le) dans le départ. de la Mayenne (Angot, *Dictionn. hist., topograph....*, III, 1902, p. 145).

(15) « Il est de par le monde des terroirs sans rivières ni ruis- « seaux... ajoutez que tous les cours d'eau n'étaient point également « aptes à faire tourner les roues et qu'au surplus les meilleurs d'entre « eux n'échappaient ni aux gelées, ni aux crues, ni même aux séche- « resses. » (*Avènement et conquêtes du moulin à eau* dans *Annales d'histoire économique et sociale*, VII, 1935, p. 538-563.)

(16) « ... dans un local... où les différentes élévations permettent « de tout côté la ressource des moulins à vent, beaucoup moins dis- « pendieuse ; elle fut jadis en usage à Brest, sur tout a recouvrance, « mais on l'abandonna pour suivre 30 moulins a eau qui sont a la « porte de Brest, les plus éloignés a demi lieuë. » (Lettre à l'Intendant de Bretagne, 28 novembre 1777. C. 2597.)

quart de siècle après, tout semble, il est vrai, rentré dans l'ordre (17).

A Saint-Brieuc aussi, des installations hydrauliques seulement, état de choses qu'un M. Lenepvou de Carfort voudrait modifier (18). A Saint-Malo, où c'est la solution opposée et conforme à la nature qui prévaut, le subdélégué Lorin rêve de moulins à eau (19).

Dans cet ordre de faits et d'événements, le plus digne d'attention, parce qu'il concerne toute une région, est la substitution presque totale de la meunerie à vent à la meunerie à eau dans tout le pays de Nantes. Cette évolution, commencée à une date relativement ancienne, se poursuivait dans la dernière période de l'ancien régime (20). Quelques témoignages tardifs au sujet des vestiges longtemps subsistants des installations hydrauliques (21). Peut-être

(17) « Soixante-douze moulins à vent dans ce canton [Crozon] « travaillent principalement pour Brest. » (CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, II, an VII, p. 227.)

(18) L'Intendant des finances Tolozan transmet à l'Intendant de Bretagne le mémoire qu'il en a reçu : « Ce particulier expose qu'il « n'y a a Saint Brieuc aucun moulin à vent. » (6 février 1779. C. 476).

(19) « L'établissement de nouveaux moulins a eau a Saint Malo « ne peut être qu'utile a la ville et au commerce ; il n'y a pour « ainsi dire que des moulins à vent. » (A l'Intendant, 10 mai 1779. C. 89.)

(20) Ainsi, entre 1674, date d'une *Déclaration du duché de Retz* (GUILLOTIN DE CORSON, *Grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, III, 299) et le 8 août 1766, date d'un *Minû... du duché de Retz* (C. 5218), changements notables dans la châtellenie de Pornic : équipée, selon le premier document, de *quatre moulins a eau ô leurs distroicts*, sans mention de moulins à vent, elle ne comprend plus, aux termes du second, que deux moulins à eau, mais en revanche trois moulins à vent, dont un *sur la chaussée de Pornic*.

(21) « On voit sur nos petites rivières les restes d'une (*sic*) assez « grand nombre de moulins à moudre le bléd. Sans doute qu'ils ont « été abandonnés depuis que les moulins à vent, connus beaucoup « plus tard, se sont multipliés. » (Ed. RICHER, *Voyage à Clisson*, Nantes, 1823, p. 76, n. 1). — « Jusque là [l'apparition des moulins à « vent, XV^e^ siècle], le marais breton-vendéen, sillonné de canaux et « d'étiers débouchant à la mer, avait utilisé les moulins à eau, dont « les derniers furent sans doute ceux de Pornic. » (Comm^t^ L. LACROIX, *op. cit.*, 335.)

faudrait-il établir une distinction, sous ce rapport, entre les rivières (22).

Quoi qu'il en soit, le cas existait dès le moyen âge (23), destiné à devenir fréquent par la suite, je vais le préciser tout à l'heure, du moulin à vent bâti sur l'épaule de terrain, le mamelon, le coteau, voisins d'un moulin à eau et qui, gouverné par le même meunier bivalent, était prêt à renforcer celui-ci dans les moments de presse, et surtout à le relayer, quand la baisse des eaux faisait craindre l'arrêt de la roue :

[...] Dans les tems secs on se sert du moulin à vent (23 *bis*).

A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Si l'on rencontre dans les documents les moulins à vent moins facilement que les moulins à eau, ils sont, pourtant, présents dans toutes les séries d'archives anciennes qui ont été énumérées.

On peut y constater leur existence, aux derniers siècles de la période royale : dans tout le pays de Nantes, tant au sud de la Loire, au duché de Retz (24), notamment, qu'au

(22) Le R.P. Laure O.P., originaire de Vallet, descendant de meuniers, veut bien me signaler que, selon les *aveux*, les moulins à eau demeurent en activité jusqu'à la Révolution sur la Sanguèse, affluent de la Sèvre nantaise ; par contre, ceux qui tournaient sur la Logne et d'autres gros ruisseaux, bien que toujours mentionnés dans les documents de cette nature, paraissent abandonnés.

(23) J'ai mentionné plus haut le moulin à vent, construit vraisemblablement dès la fin du treizième siècle, à côté du moulin à eau du Chapitre de Vannes, tournant aux portes de la ville sur le ruisseau de Rohan.

(23 bis) Copie d'une lettre *A Mgr le duc d'Estissac*, adressée par un correspondant qui signe *Laudren* à M. Gaultier de la Guistière à Rennes (*A Quinipilly, le 7 may 1770* — 2 Eg 15 (Gaultier, 7).

(24) Manquant de meuniers pour son marquisat de Belle-Ile, un Gondi, duc de Retz, dont les domaines de terre ferme, en face, en possédaient sans doute en surnombre, y prend une famille Brière et la transplante dans l'île. (Léandre LE GALLEN, *Histoire de Belle-Ile*, Vannes, 1906, p. 464.) — A Saint-Père, ils sont si nombreux à la fin de l'ancien régime qu'en haut lieu on refuse l'autorisation d'en construire de nouveaux (avis défavorable du subdélégué de Paimbœuf, 15 juin 1777. C. 2597). — « Un document signale que, vers la

nord du fleuve où ils tournent tout le long de la lèvre supérieure de l'estuaire, à Pornichet, sur la paroisse alors immense de Saint-Nazaire (25), à Lavau (26), à Couëron, à Saint-Herblain et, un peu plus haut, à Sautron, à Saint-Etienne-de-Montluc, à Vigneux (27), installés sur le léger renflement qu'est le Sillon de Bretagne ; au nord de celui-ci, dans le marquisat, devenu duché, de Coislin où ils sont six (28), comme dans la baronnie de Châteaubriant (29) — autour de Redon où, sur les terres de la grande abbaye et de ses prieurés, ils dépassent la dizaine (30) — aux confins du Porhoët (31) et des landes de Lanvaux (32), au voisi-

« fin du dix-huitième siècle, on voyait dans la plaine des Chaumes « trente-huit moulins. » (Victor Boucard, *Les anciens moulins de Machecoul*, in *Bull. Soc. arch. Nantes et Loire-Inf.*, 87, 1948, p. 104.)

(25) Contrat d'acquêt et mise en possession du *moulin à vent du Bec de Pornichet ou de Claux... scittué en la paroisse de Saint Nazaire* (26 janv. 1751). — 2 Ec 14 (Carné, 10).

(26) Bail à ferme du *moullin a van apellé le moullin de la riais* paroisse de Lavau (25 septembre 1705). — 2 El 200 (Le Meneust).

(27) Baux des moulins à vent de la Musse, la Juliennais, Montluc, sis sur la paroisse de Saint-Etienne-de-Montluc ; 36 actes, 1637-1792. — 2 E (suppl[t]), fonds La Bourdonnaye-Montluc, 276. — Mention dans certains de ces baux : des moulins de Roulemoine, par. de Saint-Herblain (oct. 1754) ; du moulin Quillé, par. de Couëron (20 nov. 1767) ; du moulin du Bois-Thoreau, par. de Sautron (8 oct. 1718) ; du moulin de la Joue, par. de Vigneux (17 juillet 1671).

(28) *Depouillement ou extrait du minu fourni le 1[er] may 1771 par M[re] Pierre du Cambout... s'etendant es paroisses de la Chapelle Launay, Quilly et Guenrouet sous le domaine de Nantes* (Nantes, le 5 may 1771). — C. 5218.

(29) Moulins de la Grandville, de Nozay, Fleuré, Beauvais, la Durandière, du Champ Briend (Sommier ou compte ouvert... pour les terres de Bretagne, 1740-1748). — 2 Em 174 (Montmorency).

(30) Moulins de Galerne, de Beaumont, du petit Beaumont, de Beaulieu, à Redon (3 H [30] complété par 3 H [14]) ; de la Belinaye, par. de Marsac (3 H [33]) ; de Montenac et de Treaux, par. de Langon (3 H [87]) ; d'Audun, par. d'Avessac (3 H [177]) ; de Ruffiac, par. de Sixt (3 H [191] 1) ; de Maxent, par. du même nom (3 H [21]) ; de Saint-Nicolas-du-Tertre (3 H [21]).

(31) Moulins de Lanviel et d'Aiguillon (Proceix verbal et estat du chasteau de Sainct Malo de Beignon... etc., 8, 9, XI et autres jours de decembre 1702). — G. 69. — Moulin de Caro, par. du même nom (Déclar. pour le *vingtième* de M[re] Vincent Collobel du Bot (1751). — C. 4586.

(32) Moulins du Val (Supplique à l'Intendant d'ecuyer Jh-Fçois Le Douarain de Trevelec et autres documents. — C. 4719) et de la Villeder (Etat estimatif des biens... de Madame de Lys, s.d.). — 2 El 312 (de Lys), ces deux moulins situés près le Roc Saint-André, par. de Sérent. — Moulin des Timbrieux, par. de Cruguel (cf. H. du Halgouet, *Archives du château de Trégranteur*, Saint-Brieuc, 1909, p. 188-189).

nage de l'estuaire de la Vilaine (33), dans le pays de Vannes (34), préfigurant la future prospérité du moulin « de seconde origine » dans tout le département du Morbihan — sur la côte de la Manche, de l'estuaire du Couesnon à celui de la Rance et un peu au delà (35) — sur le littoral de la Cornouailles (ils sont, à la fin de l'ancien régime, près de quarante dans la subdélégation de Pont-Croix (36) et tournent dans le voisinage de Douarnenez) (37).

Huit moulins royaux à Belle-Ile (38) annoncent la multiplication des tours ailées au dix-neuvième siècle dans la Bretagne insulaire ; le moulin que l'abbaye Saint-Georges de Rennes possède à l'île d'Arz (39), ceux que je verrai encore tourner, au début de notre siècle, tout autour du golfe vannetais et dans ses îles.

(33) Moulins de Bourigan, de Bodeuc, du Couedic, par. de Nivillac, près La Roche-Bernard (Bail du 6 janvier 1785). — 2 Et 3 (Talhouet de Bonamour).

(34) Moulin de Bilaire, associé à un moulin à eau, aux portes de Vannes. — 2 EK 54 (Kermeno, 18) ; moulin de Propriando, par. de Plœren (arbitrage du 5 septembre 1726). — 2 El 6 (La Bouexière, 1).

(35) Moulin appartenant au chapitre de Dol, par. de Sains (doc. divers, 1581-1773 — G. 331) ; moulin de la Garde, par. de Saint-Broladre (procédures, 1654-1656. — 2 Er 115, Ranconnet de Noyan, 113) ; moulins de la Mancelière et du Trochel, par. de Baguer-Pican (1662 et 1660, 2 Er 14, Ranconnet de Noyan, 12 et 2 Er 18, Ranconnet de Noyan, 16) ; moulin de Belliac, par. de Miniac-Morvan (Déclar. pour le vingtième de René Mesnard, marquis de Toucheprès. C. 4580) ; moulin du Vaulerault, par. de Saint-Meloir (*Seigneurie de Gouillon. Terrier des fiefs...* reg. in-f°, p. 221. — 2 Eu 2, Uguet, 2) ; moulins de Saint-Nicolas et Saint-Vincent, par. de Saint-Coulomb (Erection en comté de la seigneurie du Plessis-Bertrand, mercredi 19 nov. 1704 — 2 Eb 22, Beringhen) ; *... le moullin de Beauvoys... jouxte le bourg de Saint Sullya...* (13 oct. 1652 — 2 Et 1 (Taillefer de Belle-Isle). Je suis contraint d'en passer, me bornant à mentionner... *Saint-Malo où l'on ne se sert que de moulins à vent* (lettre de l'Intendant, 8 sept. 1756. C. 1033). *... y ayant plus de vingt moulins a vent sous la banlieue* (lettre à l'Intendant, signée *de la Prairie*, Saint Malo, 7 oct. 1754 — C. 1758) et à signaler, au delà de la Rance, les moulins de la Marche, la Ville-au-Provost, Jaunay, Plate-Roche, la Ville-aux-Morais, par. de Saint-Lunaire et Pleurtuit (Guillotin de Corson, *op. cit.*, I, p. 368 et II, p. 328).

(36) Intendance. Etats par paroisses des moulins de la subdélégation de Pont-Croix (1776). — C. 1195.

(37) Procès verbal de visite (5 décembre 1682) *... aux moulins a vants dudit prieuré de Douarnenez.* — 4 E 419 (min. Bretin).

(38) Série C, liasses 1033, 1948, 1949, 1950, 1951, 5134, 5153, 5163, 5164. — 1725-1770.

(39) Marchés de réparations, 1616-1715. — 23 H [252] et [255].

Deux catégories parmi ces moulins : ceux qui, virant très près des côtes ou dans l'intérieur, là où l'eau courante fait défaut, travaillent seuls, fièrement autonomes, et ceux qui, association fréquente (40), sont les auxiliaires de moulins à eau (41) : situation constatée par de nombreux textes (42). Il existait même des symbioses plus complexes et ramifiées que ne l'étaient celles du type courant (43).

MOULINS A VENT ET BANALITE

On trouve dans le Dictionnaire de Trévoux (44) cette étrange assertion que « par l'article 72 de la Coutume de « Paris, un moulin à vent ne peut être bannal ». Il semble que l'article en question ait été lu trop vite (45). Quoi qu'il en soit, la Coutume de Bretagne ne contient rien de tel.

De nombreux textes il ressort, sans équivoque, que le moulin à vent, sous ce rapport, ne se distinguait en rien du

(40) Cf. H. Le Gouvello, *Histoire du collège de Redon* (Redon, 1913), p. 181 : « ... moulin de la marée... moulin à vent... Jadis, les « deux faisaient toujours la paire auprès des monastères et des châ- « teaux. »

(41) Et pourtant, en pays de moulins à vent, il arrivait que, dans un bail affermant ensemble les deux machines, le moulin à vent fût nommé le premier, comme si c'était l'autre qui était la *doublure* : « ... sçavoir est les deulx moullins, l'un a vent et l'autre a eaulx des- « pandant dud. prieuré de Sainct Nicollas... » (8 mars 1630, 27 avril 1634, 26 avril 1638). — 3 H [177].

(42) Quelques exemples. « ... les troys moullins a eau et a vant... « vulgairement appellés les moullins de Sainctz... » (1581 — G 331) ; « ... deux moulins, l'un a eau etant en la vallée de Plouha... l'autre... « a vent... » (Copie d'un aveu du 2 oct. 1583 — 2 Eb 25 (Berthou) , « ... le moullin a eau de Montenac et le moullin a vent, le tout a Langon » (4 oct. 1649 — 3 H [87]) ; « ... sçavoir est les moullins a eau « et a vent dud. Billaire... » (3 déc. 1659 — 2 EK 54 (Kermeno, 18) ; « ... les moulins a eau et a vent de Propriando... » (arbitrage du 5 sept. 1726 — 2 El 6 (La Bouexière, 1).

(43) « ... sçavoir est deux moullins a eau nommés de Portnihan... « le moullin a vent de Galerne, celui de Baumont apartenant a M. de « Kerleau Mauduit et l'autre de Baumont apartenant aux sieurs relli- « gieux... » (16 août 1751 — 3 H [32].)

(44) Article *Moulin*.

(45) Le voici : « LXXII. Quand moulin à vent peut être bannal. Le « moulin à vent ne peut être bannal ny soubs pretexte de ce les « meusniers empescher de chasser s'il n'y a tiltre ou recognoissance. »

moulin à eau (46). A Belle-Ile, la banalité des moulins est explicitement affirmée (47). Après l'occupation anglaise, on procède à une redistribution des moutaux autour des moulins reconstruits (48).

Toutefois, aux derniers siècles de l'ancien régime, des parenthèses se dessinèrent de plus en plus fréquemment dans le système de la banalité, particulièrement dans la région de Nantes (pays de Retz), par la voie de l'arrentement (49).

ECLIPSES

Les documents montrent de nombreux moulins à vent détruits ou négligés cessant leurs services définitivement ou temporairement (50). Les mots significatifs qu'on y lit : *tombé, ruiné* (51), *abandonné...*, un autre, plus implacable encore : *emplacement de moulin*, constatent un état de

(46) Baux et autres documents sont très explicites : « ... item le « moullin a vant de lad. seigneurye de Boteveno, auquel tous les « subjects tant domaniers que feodaulx sont tenus de porter leurs « bleds mouldre... » (2 juillet 1587) — 2 Er 180, Robien, 4) ; «... sça- « voir le moulin a vant de trohel... avec tout le droict des mou- « taus despandants dudit moulin... » (19 mai 1666 — 2 Er 18, Ranconnet de Noyan, 16), etc.

(47) « On travaille actuellement aux approvisionnements... pour les « six moulins banaux de Belleile en mer. » (Lettre signée *Chambon de Bonvalet*, Vannes, le 12 8[bre] 1758 — C. 1950.)

(48) *Etat des mouteaux a attacher a chacun des deux moulins par paroisse de Belle Isle en mer suivant la proportion des familles qui y habitent...* (C. 5163).

(49) V. Bougard, *art. cité*, p. 103.

(50) « Le moulin a vent qui nous appartient... est a presant ruyné « et desmolly, n'y restant que un peu d'apparan[ce] de la tour « dudict moullin depuis quarante ans et plus. » (*Lettres de don du Roy d'un emplacement de grange et moullin*, mars 1598 — 1 Ba 10, registre, f. 265 v°) ; « ... il y avait encore un autre moulin a vand « nommé l'eguillon, mais il est tumbé et en chomage depuis deux « ans, de sorte qu'il ne rend rien a present. » (Déclar. de l'évêque de Saint-Malo, 28 avril 1693 — G. 61) ; « ... de plus, une masse de « moulin a vent au village de la Couarde... » (13 avril 1751 — C. 4586) ; « ... le moulin a vent de Prunelay, brullé et abandonné. » (1751 — C. 4563). — Etc.

(51) La carte de Cassini indique l'état de ruine d'un moulin en posant de guingois la petite tour ailée. — 7 toponymes *Moulin cassé* (le) dans le *Dictionnaire des lieux habités... de la Loire-Inférieure* de L. Maître.

choses, un fait économique dont les causes sont multiples : coups de vent s'abattant sur les côtes et décoiffant les tours à farine (52), luttes civiles, bombardements par une escadre ennemie (53), plus simplement, négligence, incurie, mauvaise gestion (54).

NOMBRE ET PROPORTION DES MOULINS A VENT A CETTE EPOQUE

Si largement représenté que fût le moulin à vent, vers l'avènement de Louis XVI, sur les côtes bretonnes et dans l'intérieur de la province, je ne pense pas qu'il ait alors atteint le maximum de son expansion et de sa multiplication numérique. Je crois pouvoir l'établir par trois arguments.

Sa rareté, d'abord, sur les trente cartes des côtes de Bretagne de Jacques-Nicolas Bellin (55) (1764) et sur les vingt planches de l'*Atlas itinéraire de Bretagne* de l'ingénieur Ogée (56) (1769) : elle doit être interprétée, me semble-t-il, comme une présomption de présence collective très inférieure, au dix-huitième siècle, à ce qu'elle serait au dix-neuvième ; d'autant plus qu'Ogée a bien su les voir et en faire foisonner la représentation, là où, dès cette époque, ils pullulaient (57).

(52) Graves dégâts infligés aux moulins de Guérande par les tempêtes de l'hiver 1718-1719 (Lettre signée *de Comble : A Guerrande le 18 mars 1719* — C. 1937).

(53) « ... les deux moulins de porthalan a rebatir, detruits par le « canon ». (Belle Ile, s.d. — C. 5161). — « ... et avons vû un empla- « cement d'un moulin a vent qui a été détruit lors du dernier siege de langlois. » (Belle Isle, 2 sept. 1767 — C. 5163.)

(54) « ... le retablissement d'un moulin qui est en chaumage depuis « bien des années et que l'on a laissé tomber en Ruine... » (Lettre signée *Roger*, a Belle Isle le 18 juillet 1741 — C. 1949). — En 1776, quatre moulins à vent disparus ou inutilisables, aux paroisses de Miniac-Morvan, Cancale, Saint-Méloir-des-Ondes, sur la même seigneurie de *Gouillon*. — 2 Eu 1 et 2 (Uguet, 1 et 2).

(55) 10 F a 4.

(56) *Cet Atlas se trouve à Paris chez Merlin, libraire rue de la Harpe. Avec privilege du Roy.*

(57) Dans sa pl. VIII, il les prodigue autour de Machecoul et de Saint-Colombin.

La déception, ensuite, que m'ont causée les multiples liasses qui, aux Archives d'Ille-et-Vilaine, ont trait à l'industrie et au commerce des toiles (58) : des prospections poussées et répétées n'ont pu me faire découvrir un seul meunier dans la clientèle des négociants de Quintin, de Moncontour, de Collinée, de Landerneau.

La très faible place, enfin, que tiennent le moulin à vent et ses organes dans les dictionnaires bretons : toutes les faveurs du Père Grégoire de Rostrenen (59) vont au moulin à eau, dont il énumère, en une longue liste soigneusement dressée, toutes les parties (60). Même lacune dans l'ouvrage de l'abbé Cillart (61), né pourtant aux environs de Vannes et longtemps recteur de Grandchamp, pays de moulins à vent : petit problème à résoudre. Dom Le Pelletier (62) est plus décevant encore. Seuls, Pierre de Chalons et Jean-François Le Gonidec de Kerdaniel (63) ont daigné s'apercevoir qu'il existait (64).

C'est pourtant au cours de ce dix-huitième siècle que se prépare pour la machine éolienne une époque d'efficacité et de prospérité.

On la prône au sein des assemblées municipales, tôt

(58) C. 1531 et suiv.

(59) *Dictionnaire françois-celtique ou françois-breton... par le P. F. Grégoire de Rostrenen... capucin.* A Rennes, chez Julien Vatar, 1732, in-4°, [14] + 978 p. [Nouvelle édition, Guingamp, 1834.]

(60) P. 642 : *Les noms des choses qui composent ou qui regardent un moulin à eau.*

(61) [Cillart de Kerampoul], *Dictionnaire françois-breton ou françois-celtique du dialecte de Vannes... par M. l'A***.* A Leide... 1744, in-12, XX, 467 p.

(62) Dom Louis Le Pelletier, *Dictionn. de la langue bretonne...* Paris, 1752, 14 p. + 927 col.

(63) Chalons (Pierre de), *Dictionn. breton-français du dialecte de Vannes*, réédité par J. Loth, Vannes, 1895, 1re édit. (posthume), Vannes, 1723, in-12. — *Dictionn. français-breton*, enrichi d'additions et d'un... Essai sur l'histoire de la langue bretonne, par Th. Hersart de la Villemarqué, Saint-Brieuc, Prudhomme, 1847, in-4°, LVIII, 836 p.

(64) Chalons, *op. cit.*, p. 29 : noms des ailes et des bras du moulin. — « Kabz a vilinou avel a zô wardro Kéar — Il y a beaucoup de « moulins à vent autour de la ville. » (Le Gonidec, *op. cit.*, p. 446.)

dans le siècle (65) ou à son déclin (66). Un économiste amateur en préconise l'emploi (67). Au temps du Consulat, voici la question de nouveau posée devant l'opinion publique (68).

Un auteur contemporain de Louis-Philippe déplorera encore leur insuffisance numérique dans les Côtes-du-Nord (69). A cette date, pourtant, ils se seront multipliés depuis le début du siècle de remarquable façon (70).

LE SIECLE D'OR DES MOULINS A VENT

Les contingences historiques qui, à l'époque révolutionnaire et depuis, ont joué en faveur du moulin à eau :

(65) « Sur ce qui a été représenté par Mr le procureur du Roy « Sindic qu'il arrivait presque tous les étés de grandes sécheresses... « la Communauté a esté d'avis... d'y pourvoir par la construction de « quelques moulins à vent. » (17 juin 1723 : *Journal historique de Vitré*, ou documents et notes... par l'abbé Paul PARIS-JALLOBERT, Vitré, 1880, p. 298.)

(66) « La position fâcheuse où se trouve actuellement la ville par « la disette d'eau sert de prétexte aux boulangers pour ne pas cuire... « Rien sans doute n'est plus propre à demontrer la nécessité de « bâtir des moulins à vent désirés depuis longtemps du public. » (22 oct. 1781, Ordonnance de police, minute — Arc. anc. de la ville de Rennes, 395.)

(67) « ... Ne doit-on pas tâcher aujourd'hui d'étendre... l'usage d'une « invention aussi utile, dans un pays ou il vente presque continuelle- « ment ? » (*Projet d'une description géographique, œconomique et historique de la province de Bretagne*. Imprimé par ordre des Etats de Bretagne tenus à Rennes au mois de decembre 1746 — par un membre de l'Assemblée de l'ordre de la noblesse, 1748, broch. de 24 p. in-4° — C. 4922.)

(68) Il y a près des côtes un grand nombre de moulins à vent, mais « on n'en trouve aucun dans l'intérieur du département ; il serait « cependant très utile d'en construire. » (*Annuaire statistique du département d'Ille-et-Vilaine pour l'an 12 de la République...*, A Rennes, chez Robiquet — p. 212.)

(69) « Il n'y a pas assez de moulins à vent dans le département. » (M. HABASQUE, *op. cit.*, III, p. 84, note.) Ce tome III est de 1836.

(70) Il s'agit d'un phénomène économique d'aire étendue. En Champagne, on a continué, très avant dans le dix-neuvième siècle, à utiliser les moulins à vent, et même à en construire, comme le prouve telle affiche annonçant pour le dimanche 11 mars 1888 la vente par adjudication (études de Mes A. Blanchard, notaire à Courtisols, et Latouche, notaire à Athis) *des matériaux provenant de la démolition d'un beau moulin à vent presque neuf*. (*Archives de la Marne. Inventaire des affiches...*, Châlons-sur-Marne, 1953-1957, 2 vol. in-4°, tome II, n° 10781.)

l'abolition du droit de banalité (71) et la nationalisation des biens d'Eglise et des biens nobles (72), bientôt revendus, l'essor économique qui en est résulté, valent aussi, quoiqu'à un degré bien moindre, pour le moulin à vent. Mais celui-ci bénéficie, en outre, de facteurs de prospérité qui lui sont propres.

Là où il travaille seul, sans doubler un moulin à eau, n'est-il pas, par excellence, le moulin des terres ingrates, péniblement et progressivement conquises sur la lande et la bruyère ? — De l'extension des ensemencements en céréales obtenue par les amendements chimiques et notamment par le chaulage, c'est le moulin à vent qui profitera surtout.

Combien, d'autre part, sa construction est-elle plus aisée, plus rapide, moins coûteuse ! Les formalités administratives, quasi inexistantes ; pas de conflits à craindre avec le meunier d'amont et celui d'aval, pas de tracasseries des Eaux et Forêts... Les frais de construction moins élevés aussi, puisqu'il se suffisait à lui-même et ne connaissait aucune contre-partie des vannes, digues, chaussées, pêcheries..., compliqué et coûteux équipement des moulins à eau.

Au pays de Rennes, ils étaient quasi inconnus dans un large périmètre autour de la ville (73) ; au pays de Fou-

(71) *Lettres patentes du Roi sur le décret de l'Assemblée Nationale du 15 présent mois de mars concernant les droits féodaux. Données à Paris, le 28 mars 1790.* — L [1].

(72) 13 mai et 16 juillet 1790 ; 2 septembre 1792. — L [1].

(73) « Peu de personnes a Rennes connoissent ce (*sic*) mécanique » écrivait à l'Intendant (Rennes ce 2 may 1786 — C. 281) René Mandroux, adjudicataire des travaux du moulin à vent entrepris par la Communauté de ville. Par rapport à des positions anciennes, il y avait eu un recul marqué. De celui qui, très tôt, dès le milieu du xve siècle au moins, avait tourné sur cette butte de Beaumont où s'élevait la la nouvelle construction, il n'était plus question ; non plus que de celui qui, beaucoup plus tôt encore (1391), avait tourné à Champagné, paroisse de Gévezé (GUILLOTIN DE CORSON, *op. cit.*, I, p. 131), à quelques lieues au n.-o. de la ville. Beaucoup plus près de celle-ci, dans la même direction, le moulin de Sévegrand, en La Chapelle-des-Fougerets, avait disparu dès l'époque révolutionnaire, encore qu'il soit fait mention, dans un acte du temps, de la *chapellenie du moulin à vent* (GUILLOU et RÉBILLON, *Documents relatifs à la vente des biens nationaux...*, Rennes, 1911, p. 193). Disparu aussi, le moulin à vent du Haut-Bois, paroisse de Saint-Jacques-de-la-Lande (acte de

gères, dans un rayon plus étendu encore (74).

Quittant Rennes pour cheminer en direction du nord, il fallait, pour commencer d'en voir tourner quelques-uns, atteindre les confins des cantons de Bécherel (75), Tinténiac (76), Combourg (77), Antrain (78). Continuant à se rapprocher de la Manche, on en rencontrait d'autres autour de Dol (79). Mais c'est le long de la mer, à partir du petit estuaire du Couesnon, qu'ils s'alignaient en nombre imposant, bordant la partie bretonne de la baie du Mont Saint-Michel (80), la baie de Cancale (81), s'affairant pour nourrir

vente du 29 déc. 1598 ; aveu du 22 sept. 1673 — 1 F 2007). — D'autre part, des 11 lieux dits *Moulin à vent (le)* relevés dans la *Nomenclature... d'Ille-et-Vilaine*, 4 l'ont été sur des communes très proches de Rennes (Chantepie, Melesse, Noyal-sur-Vilaine, Vezin) mais, des machines éoliennes qui ont donné leur nom à ces lieux-dits et dont une, au moins, le moulin à vent des Loges, paroisse de Chantepie, figure dans ma documentation (transaction du 31 juillet 1703 — 2 Eb 45, Boisgelin), aucun vestige ne subsistait au dix-neuvième siècle.

(74) « ... Il n'existe point de moulins à vent dans cette sous-préfecture. » (Sous-préfecture de Fougères, du 9 fructidor an onze — 6 S, Romagné.) Dans le texte, *sous-préfecture* signifie *arrondissement*, mot qui n'est entré dans l'usage que plus tard. — Le moulin de Montbelleux, comm. de Luitré (carte comm. de Luitré, 10 Fb 28), à une dizaine de kilom. de Fougères, au sud, paraît avoir été une exception dans la région.

(75) Visite (15 fructidor an IV) par le juge de paix de Bécherel du moulin à vent de Miniac, comm. du même nom [Miniac-sous-Bécherel]. — L. 520.

(76) Pleugueneuc, 1 ; Plesder, 1. — Quand Lamennais séjournait à son petit manoir de la Chênaie, en Plesder, il « allait, près du « moulin à vent, voir monter de l'horizon des mers les nuées gri- « sâtres. » (F. Duine, *Lamennais, sa vie...*, Paris, 1922, p. 125.)

(77) Bonnemain, 1 ; Saint-Pierre-de-Plesguen, 1 ; Trémeheuc, 1.

(78) Noyal-sous-Bazouges, 1. (Pétition au département concernant les moulins à eau et à vent de Beauvais, comm. de Noyal-sous-Bazouges, 8 brumaire an VII — 2 Q 3-[28]). — Saint-Rémy-du-Plein. (Descente du juge de paix de Bazouges aux moulins à eau et à vent de Lorier, comm. de Saint-Rémy, 13 fructidor an IV. — L. 520.)

(79) Mont-Dol, 2 ; Baguer-Pican, 2 ; Roz-Landrieux, 3.

(80) Saint-Marcan, 2; Saint-Broladre, 2; Cherrueix, 7; le Vivier, 2; Vildé et Hirel, 9 (P. Jouquan, *A l'ombre de notre clocher...*, Mortain, 1951, p. 36) ; la Gouesnière, 2. — Un *Plan des digues à construire...* (Saint-Servan, le 15 octobre 1833) en figure 15 alignés le long de la côte sur Saint-Benoît (2), Vildé-la-Marine (4), Hirel (3), le Vivier et Cherrueix (6). — 2 Q 3-[42].

(81) Saint-Méloir-des-Ondes, 11 ; Cancale, 5 ; Saint-Coulomb, 2.

les deux villes jumelles de Saint-Servan (82) et de Saint-Malo (83), joignant la beauté de leurs ailes gonflées par la brise à toutes celles dont brillent les deux rives de la Rance (84), puis ourlant le littoral des Côtes-du-Nord (85) d'un cordon toutefois plus ténu à mesure qu'on s'éloignait vers l'ouest (86) et qui, déjà discontinu sur la côte trécorroise, paraît avoir été presque interrompu sur celle du Léon.

Pourtant, c'est en marchant, à partir de Vitré et de Rennes, vers le sud, et surtout le sud-ouest, qu'on rencontrait les terroirs d'abord, puis les rivages, où le moulin à vent atteignait son plein épanouissement.

A Vitré, et sur les communes qui l'avoisinent, il n'était guère plus connu qu'aux environs immédiats de Rennes (87) ; à quelques lieues au sud de la petite ville, on

(82) Quatre moulins au voisinage du Naye, à la fin du dix-huitième siècle ; deux autres en face, sur l'île Dorée ou île d'Houet. (Maigné, *Le Naye et ses environs à Saint-Servan*, in *Ann. Soc. hist. et arch. Saint-Malo*, 1904, p. 56.)

(83) « ... A droite sont des prairies au bas du Paramé, le chemin « de poste de Saint-Servan, le cimetière neuf, un calvaire et des « moulins sur des buttes, comme ceux qui s'élèvent sur le tombeau « d'Achille, à l'entrée de l'Hellespont. » (Chateaubriand, *Mém. d'Outre-tombe*, nouv. édit. par Pierre Moreau, I, 1947, p. 37.) « Sur les « îlots des environs, le long des chaussées et des digues... sont dissé- « minés de nombreux moulins à vent. » (L. Saubost, *Il y a cent ans. Saint-Malo en 1809*, in *Ann. Soc. hist. et archéol. Saint-Malo*, 1909, p. 245.)

(84) Saint-Suliac, 3; Saint-Père, 3, que Th. Chalmel (*Une commune rurale... Saint-Père-Marc-en-Poulet*, Rennes, 1931) nomme (p. 302-303) : de Saint-Père ou de Claire-Vue, de Beaulieu, de Beauchet ; selon lui, leur nombre avait beaucoup décru en ces parages depuis deux siècles. — Saint-Jouan-des-Guérets, 2; Pleurtuit, 3; le Minihic-sur-Rance, 2 ; Saint-Briac, 3 ; Saint-Lunaire, 2 ; Saint-Guinoux, 2.

(85) Lancieux, 2 ; Ploubalay, 1 ; Saint-Jacut-de-la-Mer, 2 ; Saint-Cast, 5 ; Plévenon, 4 ; Erquy, 6 ; Pléneuf, 3. — Etc.

(86) Encore est-il que Plouha (25 km à l'ouest de Saint-Brieuc), malgré un réseau hydrographique exceptionnellement riche, comptait, vers 1830, 7 moulins à vent (Habasque, *Notions... géographiques... sur le littoral... des Côtes-du-Nord*, I, 1832, p. 260.)

(87) Il y avait eu, ici aussi, nette régression. Il n'était plus question, en 1850, à Izé (canton de Vitré-Ouest) du moulin à vent qu'un gentilhomme, M. de la Forest d'Armaillé, y avait déclaré, un siècle plus tôt (1751) pour l'impôt du vingtième (C. 4533) et qui paraît, du reste, avoir été le seul dans ces campagnes, à cette date ; plus question, à plus forte raison, de celui qui, associé à un moulin à eau, avait tourné à l'Hôtellerie, dans le Vendelais, entre Châtillon et Princé (s.d., vers 1750 — 2 El 133, la Trémoïlle, 59). Au sud de la

commençait d'en rencontrer quelques-uns (88) ; parvenu aux terroirs et aux circonscriptions cantonales de Janzé (89), de Retiers (90), de La Guerche (91), on les trouvait déjà en plus grand nombre.

Même progression lorsqu'on descendait la vallée de la Vilaine, de Rennes à Redon ; après avoir parcouru le tiers environ de la route, et pour peu qu'on s'écartât sur la droite ou sur la gauche, on apercevait leurs avant-postes (92). Ils se multipliaient à mesure qu'on approchait du but, utilisant sur les deux rives du fleuve, dans les campagnes populeuses de Bain (93), de Maure (94), de Pipriac (95),

ville, sur la terre des Rochers, avait aussi existé et disparu de très bonne heure un moulin à vent (cf. un aveu du 3 déc. 1658 : le chasteau des Rochers [...] une pièce de terre nommée le moulin à vent... », J. Lemoine et H. Bourde de la Rogerie, *Madame de Sévigné en Bretagne. Le livre de compte de l'abbé Rahuel*, Rennes, 1930, p. 151.) Les documents, aussi haut qu'il remontent, ne signalent aux Rochers qu'un moulin à eau.

(88) Moulins de Malibert, comm. de Saint-Germain-du-Pinel ; de la Motte, comm. de Gennes ; de Clermont, des Drubles, de la Marche, comm. du Pertre.

(89) Une douzaine dans le canton ; 6 au chef-lieu : de Brulon, du Bois-du-Chatellier, de la Tremblaye, du Rocher, de Gasneaux, de la Jaroussaye (1818 — 6 S [1], Janzé) ; 3 à Piré ; 2 à Brie : de la Sancie, de la Lardière (1818 — 6 S [1] (Brie) ; le moulin de la Lardière disparaît avant 1850. — 1 à Amanlis : du Choisel, associé à un moulin à eau (1818, 6 S [1], Amanlis). — 1 à Corps-Nuds : de la Lande de l'Ourme (1818, 6 S [1], Corps-Nuds).

(90) 4 au chef-lieu ; 8 à Martigné (5 seulement en 1809 — 6 S [1], Martigné) ; 2 dans chacune des communes de Coësmes, Essé et Forges ; 1 à Arbrissel ; 1 à Thourie.

(91) 5 au chef-lieu ; 3 à Moulins et à Moutiers ; 2 à Availles, Bais, Eancé et Visseiche ; 1 à la Selle-Guerchaise.

(92) Orgères (extrémité du canton S.-O. de Rennes) : 3 (Ad. Orain, Monographie de la comm., in *Rev. de Bret.*, 1909, p. 146) ; 1 à Bourg-des-Comptes ; 3 à Guignen ; 2 à Guichen, dont le moulin de Caméru, depuis longtemps ruiné, et qu'en un passage de son livre, *Le bois de buis* (Paris, 1923, p. 51 et suiv.), la délicate romancière J. Perdriel-Vaissière a tenté de disputer à l'oubli.

(93) 6 à Bain ; 6 à Messac ; 2 sur chacune des communes d'Ercé-en-la-Mée, Poligné, Teillay ; 1 à Pancé.

(94) 11 à Maure ; 1 sur chacune des communes de la Chapelle-Bouëxic, Loutehel et Mernel. « Citoyens administrateurs, Joseph « Juhel, fermier du moulin à vent de la Chateigneraye en la commune de Mernel, expose... » (frimaire an VI — 2 Q 3-[27].)

(95) 7 à Pipriac ; 4 à Saint-Just ; 3 à Bruc ; 2 à Guipry et à Sixt ; 1 sur chacune des comm. de Lieuron, Lohéac et Saint-Ganton : il y en avait 2 en 1789 sur cette dernière commune (bail des moulins à vent du Tertre et de la Lande — 2 Q 3-[29].)

du Sel-de-Bretagne (96), du Grand-Fougeray (97), des épaules de terrain nombreuses et propices. Arrivant à Redon, on y trouvait ce petit groupe de moulins dont j'ai déjà résumé le long passé (98) ; aux terroirs d'alentours, ils étaient nombreux et actifs (99).

Au-delà de la Vilaine, vers l'ouest, recevant sur mainte *grée* (100), des immenses landes de Lanvaux, étirées sur vingt lieues et plus (101) ainsi qu'au flanc des pentes molles, à peine moins élevées, de leur versant sud (102), les brises venues de la mer, ils étaient la principale, parfois

(96) 2 au Sel ; 2 à Tresbœuf ; 2 à Chanteloup.

(97) 3 au Grand-Fougeray.

(98) Moulins de Beaumont (2) ; de Galerne (2) ; de Lanrua — ainsi énumérés dans le procès-verbal de la visite effectuée le 2 fructidor an IV par le citoyen Laurent Dayot, des *moulins situés en l'étendue de cette commune de Redon* (L. 520).

(99) Le même juge de paix, visitant (4 fructidor an IV) les moulins situés sur la commune de Bains-sur-Oust, mentionne les moulins à eau et à vent de l'Aumônerie, le moulin à vent de Binon ou Benette, les moulins à eau et à vent de Vial (L. 520). — 3 moulins aussi à Langon et 3 à Renac. — Voici, cueillis dans une monographie du pays de Redon, et rapprochés pour faire ressortir sa fréquence et la place qu'il y tenait, de courts passages où le moulin à vent revient comme un leit-motiv : « Au nord de l'étang, au pied du moulin à « vent (p. 23) ; ... plus haut, le moulin à vent de Trémaca, en Sixt... « (p. 33) ; ... et à cent mètres ouest du moulin à vent... (p. 49) ; « ... à soixante mètres sud du premier moulin de Cojoux... (p. 52) ; « ... au pied du moulin à vent de Kermagouët... (p. 79) ; ... les mou- « lins à vent situés au-dessus du bourg... (p. 92) ; ... bientôt on atteint « près d'un moulin à vent la voie romaine... (p. 94) ; ... après avoir « laissé sur la droite les moulins à vent de Péaule... (p. 113) ; ... au « sud, les bruyères et les bois de Saint-Jean-la-Poterie... couronnés « de leurs moulins... (p. 142) ; ... à une demi-lieue de Saint-Perreux, « au pied des moulins à vent... » (p. 153). (J. Desmars, *Redon et ses environs...*, Redon, 1869.)

(100) « Le terme de *grée* est employé très fréquemment en pays « gallo pour désigner une hauteur, de préférence une hauteur lan- « deuse. Assez vague, comme le breton *menez*, ... il s'applique aussi « bien à une butte arrondie qu'à une crête déchiquetée. Il est à « rapprocher du breton *gra*, usité en Tregor, au sens de côte, montée, « et à Quiberon (butte inculte). L'origine du mot est peut-être pré- « celtique. » (André Guilcher, *Le relief de la Bretagne méridionale...*, La Roche-sur-Yon, 1948, th. lett., p. 98, n. 2.)

(101) « Sur près de 90 km de long, la crête de Lanvaux ferme au « nord-est notre région. C'est une longue barre rectiligne, de 3 à « 4 kilomètres de largeur moyenne, correspondant exactement à la « bande de granite qui s'allonge du coude du Blavet à Quistinic à la « cluse de l'Oust entre Glénac et Saint-Perreux... » (Guilcher, *op. cit.*, p. 89.)

(102) « Il y a une forte opposition entre le versant nord de la crête « et le versant sud, à la pente beaucoup plus douce. » (*Ibid.*, p. 92.)

l'unique ressource, de maintes communes (103) pour broyer leurs blés et surtout leurs seigles. C'est par dizaines que, de certains sommets, le voyageur les apercevait, *virant* au même rythme allègre (104).

Poussant plus loin, ils avaient réussi à s'infiltrer en d'autres terroirs pourtant moins favorables : des cantons du même Morbihan tant gallo que breton qui, ainsi, se trouvaient moins démunis de leurs services (105) que d'autres cantons de la Bretagne intérieure (106).

Entre Vilaine et Loire, il n'était guère de commune où ils ne fussent présents en plusieurs exemplaires, deux d'entre eux, parfois, utilisant le même monticule, la même ondulation du sol (107). Ils se silhouettaient, notamment, sur la crête, ou tournaient sur les pentes du Sillon de Bretagne (108). Ils rendaient plus riants encore les paysages que traverse l'Erdre (109).

(103) Saint-Perreux, 1 ; Saint-Vincent, 4 ; Peillac, 6 ; Saint-Martin, 3 ; Glénac, 2 ; Allaire, 4 ; Saint-Jean-de-la-Poterie, 2 ; Béganne, 4 ; Caden, 4 ; Péaule, 4 ; Saint-Jacut, 4 ; Questembert, 6 ; Elven, 5 ; Grandchamp, 8 ; Plaudren, 8.

(104) Cf. les impressions de voyage (1838) d'un ecclésiastique qui fait étape à Questembert : « Quel horizon du côté du nord !... Qu'est-« ce que l'on voit se mouvoir à perte de vue ?... ce sont des moulins « à vent... » (Abbé Oresve, *Voyage à Rennes, Redon, Vannes...*, manuscrit — 5 Ff 70.)

(105) Cⁿ de Guer : Guer, 6 ; Augan, 3 ; Monteneuf, 3 ; cⁿ de Ploërmel : Ploërmel, 4 ; Campénéac, 7. — Cⁿ de Mauron : Mauron, 9. — Cⁿ de Locminé : Moréac, 4 ; Moustoir-Remungol, 4. — Cⁿ de Cléguérec : Malguenac, 4 ; Séglien, 2 ; Silfiac, 2.

(106) Dans les cantons « montagnards » du Morbihan, leur présence était insignifiante ; dans celui de Gourin, deux moulins au chef-lieu, Kerstang et Tronjoly (Rosenzweig, *op. cit.*, p. 145 et 277) et c'est tout ; dans celui de Guémené, 1 à Ploërdut, la Lande (*ibid.*, p. 154) ; dans celui du Faouët, 1 à Berné, mais ruiné : Kernenec (*ibid.*, p. 138) et c'est tout aussi.

(107) 2 moulins voisins ou jumeaux : à Ranrouët, comm. d'Herbignac ; à Pontchâteau ; à Kerbour, comm. de Guérande ; au bourg de Varades et à la Madeleine, même comm. ; au Coteau, comm. de Saint-Etienne-de-Montluc ; au Mont-Juillet, comm. des Touches, etc.

(108) Sautron, 4 ; Vigneux, 8 ; Savenay, 6 ; Malville, 3 ; la Chapelle-Launay, 3 ; Campbon, 11 ; Prinquiau, 4 ; Pontchâteau, 15.

(109) En 1785, une anglaise, Mme Cradock, remonte l'Erdre en bateau jusqu'à la Chapelle-sur-Erdre et note : « Partout, des châ-« teaux, des églises, des moulins à vent, paraissent placés là pour « embellir le paysage. » (G. de Wismes, *Revue de Bretagne*, déc. 1912, p. 329-330, *Impressions de voyage d'une anglaise...*). Ces impressions sont empruntées à un livre de Mme Delphin-Balleyguier, *La vie française à la veille de la Révolution*, 1783-1786 (Paris, 1911).

Descendus au grand fleuve, ils bordaient les lèvres de son estuaire et aussi les rives de son cours inférieur (61), égayant au passage les environs de Nantes (111), la grande ville qu'ils contribuaient à nourrir (112).

Au sud de la Loire, ils pullulaient, foisonnaient, tant autour de la baie de Bourgneuf (113) qu'à l'intérieur du pays de Retz (114), leur densité prolongeant celle des moulins vendéens.

D'autres terres d'élection pour le moulin à vent, c'étaient ces presqu'îles, ces pointes, ces caps dont se hérisse la Bretagne, au sud et à l'ouest surtout — même quand leurs formes sont massives, à plus forte raison quand ils s'amenuisent en minces pédoncules où cesse la ressource de l'eau courante : pointes de Saint-Gildas (115), de Chemoulin (116), de part et d'autre de l'entrée de la Loire ; pointes du Croisic (117) et de Piriac (118), où vient mourir la pres-

(110) Ils étaient très nombreux sur la rive droite : à Donges, 7 ; Lavau, 4 ; Cordemais, 6 ; Couëron, 11 ; Saint-Herblain, 5, et, en amont de Nantes, remontant vers l'Anjou, à Oudon, 6 ; Couffé, 8 ; Anetz, 4 ; Ancenis, 4 ; Varades, 9. — Faisant halte à Ingrandes le 26 septembre 1788, au sortir de la Bretagne, Arthur Young mentionne les moulins parmi les agréments du paysage : « Des villages, des « clochers, des moulins à vent, et une ligne de charmantes collines « (*Voyages en France...*, édit. Henri Sée, I, p. 248). » Sur la rive gauche : Corsept, 4 ; Paimbœuf, 3 ; Frossay, 7 ; le Pellerin, 4 ; Rezé, 11.

(111) Mme Cradock, déjà nommée, admire aux portes de Nantes, le vendredi 26 août 1785, « une étendue de pays parsemé de bois, de maisons, de moulins à vent, de champs de blé... » (*art. cité*, p. 323).

(112) En plein milieu du XIXe siècle, la commune de Nantes comptait une dizaine de moulins à vent.

(113) Bourgneuf, 7 ; les Moutiers, 7 ; Pornic, 3 ; Arthon-en-Retz, 10 ; le Clion, 9 ; la Plaine, 6 ; Saint-Michel-Chef-Chef, 7 ; Saint-Père-en-Retz, 11.

(114) Machecoul, 13 ; Paulx, 7 ; Saint-Mars-de-Coutais, 7 ; Saint-Philbert-de-Grandlieu, 12 ; Saint-Colombin, 5 ; Saint-Lumine-de-Coutais, 5. — La carte au 80 000e en figure une bonne douzaine dans la plaine des Chaumes, à l'ouest de Machecoul.

(115) Commune de la Plaine, canton de Pornic, 8.

(116) En Saint-Nazaire : 19 moulins à vent vers 1860 sur le territoire de la commune.

(117) Le Croisic, 7 ; Batz, 8 ; le Pouliguen, 3.

(118) Piriac, 5.

qu'île de Guérande ; pointe de Pénestin (119) à l'entrée de la Vilaine ; presqu'îles de Rhuys (120) et de Locmariaquer (121) fermant le golfe du Morbihan ; de Quiberon (122) ; indentations dont se protège la rade de Lorient (123) ; puis, après une discontinuité marquée, au-delà de la Laïta (123 *bis*), le long des côtes de Cornouailles (124) pointes de Penmarc'h (125) et du Raz (126), presqu'île de Crozon (127).

(119) Pénestin, 7 ; Férel, 6.

(120) 6 à Sarzeau ; 2 à Saint-Gildas-de-Rhuys ; 1 à Arzon. « Rhuys « aux éminences couronnées de villas, de moulins et de clochers. » (Ad. Régent, *Le golfe du Morbihan et la rivière d'Auray*, Paris, 1904.)

(121) 2 à Locmariaquer ; 4 à Crac'h.

(122) 5 dans la presqu'île proprement dite, répartis entre la commune de Quiberon et celle, plus récente, de Saint-Pierre ; 4 à Carnac ; 2 à Plouharnel. — Décrivant l'étroite et aride langue de terre, telle qu'il l'a vue d'un train en marche sur la petite ligne, Gustave Geffroy écrit (*Pays d'ouest*, Paris, 1897, p. 235) : « Sur la moindre « bosse de terrain, un moulin déploie ses grandes ailes dépenaillées. »

(123) Riantec, 4 ; Kervignac, 6 ; Plœmeur, 4.

(123 bis) C'est le pays dont Auguste Brizeux a chanté les riants paysages : le moulin à eau y figure, mais pas le moulin à vent.

(124) La feuille 170 (Quimper) de la carte de Cassini en figure plusieurs à l'ouest de Moëlan, au delà desquels elle n'en signale guère jusqu'à la presqu'île de Penmarc'h. On n'en voit aucun, non plus, sur la planche XI de l'Atlas itinéraire d'Ogée, le long des routes de Quimperlé à Quimper par Concarneau et de Quimper à Pont-l'Abbé.

(125) La feuille 170 de Cassini en indique quatre, qui se retrouvent au siècle suivant dans la statistique fournie par Ogée-Marteville pour la commune de Penmarc'h. — Maxime du Camp, qui accompagne Flaubert en Bretagne de mai à juillet 1847 et, comme ils en étaient convenus, a rédigé alternativement avec lui les impressions du voyage, a écrit sous la mention *Kérity* : « Restes d'une belle église « des Templiers... il reste une tour... nous sommes montés. Campa- « gne plate, la mer, les moulins qui tournaient, vent. » (Gustave Flaubert, *Par les champs et par les grèves*, Paris, 1924, p. 169.)

(126) Plogoff, 8 ; Esquibien, 6 ; Cleden, 6 ; Pont-Croix, 3 ; Beuzec, 2. Un document déjà cité (1776. C. 1195) signale à Audierne, alors trève d'Esquibien, le *moulin à vent du Roz* ; c'est presque certainement celui que mentionne Maxime du Camp, passant en 1847 auprès d'Audierne : « Nous gravîmes une petite colline où tourne un moulin. » (*Trois mois en Bretagne avec Flaubert...* in *Nouv. revue de Bret.*, sept.-oct. 1947, p. 356). *Ros, roh*, signifie précisément tertre couvert de bruyères (Marcel Gautier, *op. cit.*, lexique toponymique, p. 407).

(127) Cambry a vu et dénombré, en 1794, *dans le canton* (mot à entendre dans un sens très large, débordant la presqu'île) *soixante-douze moulins à vent* (*op. cit.*, II, 227). La presque totalité des 56 moulins que, selon Marteville, dans sa réédition du Dictionnaire d'Ogée, comptait, vers 1840, la commune de Crozon, étaient des moulins à vent. Flaubert, après avoir décrit le paysage désolé et sauvage, *sans arbres ni maisons*, tel qu'il l'aperçut au cours d'une chaude journée de l'été 1847, leur dédie quelques lignes où se reflète une vision précise : « De place en place, pour nous dire la route, surgit « un moulin, tournant dans l'air ses grandes ailes blanches. Le bois « de leur membrure craque en gémissant, elles descendent, rasent « le sol et remontent. Debout sur la lucarne tout ouverte, le meunier « nous regarde passer. » (*Par les champs et par les grèves*, Paris, 1924, p. 177.)

L'observateur qui, pour achever le périple, eût ensuite *rangé* le rivage de la Manche, après avoir constaté la discontinuité longue et presque absolu correspondant à la côte du Léon, et qui se prolongeait dans l'arrière-pays (128), eût retrouvé une floraison moyenne des tours ailées autour de Perros-Guirec (129) des deux côtés de l'estuaire du Jaudy (130) et, beaucoup plus loin, par de-là la baie, très largement ouverte, de Saint-Brieuc, au cap d'Erquy (131), au cap Fréhel (132) et à la pointe de Saint-Cast (133).

Dans les îles de la côte atlantique où il était déjà implanté, le moulin à vent, au XIX[e] siècle, se maintient ou se multiplie. Il fait une apparition tardive dans les ilots qui précédemment l'ignoraient.

Belle-Ile voit leur nombre s'élever de huit à dix-huit (134) ;

(128) M. le chanoine François Falc'hun, professeur de phonétique à la Faculté des Lettres de Rennes, originaire de Bourg-Blanc, c[on] de Plabennec, me dit que les moulins à vent sont inconnus dans cette région du Léon, du reste arrosée par un chevelu de cours d'eau très serré.

(129) Perros-Guirec, 1 ; Trégastel, 2 ; Pleumeur-Bodou, 2 ; Trébeurden, 2.

(130) Plougrescant, 2 ; Pleubian, 9 ; Lanmodez, 3.

(131) Erquy, 6.

(132) Plevenon, 4 ; Pléhérel, 2 ; Plurien, 2, les deux premières communes du canton de Matignon, la troisième de celui de Pléneuf.

(133) Saint-Cast, 5, dont le moulin historique (1758) d'Anne.

(134) Chasle de la Touche, *Histoire de Belle-Ile-en-Mer* (Nantes, 1852, p. 58) ; Louis Le Ray, *Belle-Ile-en-Mer. Description et histoire...* (s. l., 1878, p. 39). — 8 sur la commune du Palais : Andrestol, Bruté, Kerdénet, Kersalio, Luc, du Palais, Port-Salio, Souverain ; cf. in *Revue morbihannaise*, 1893-1894, *Journal d'un officier breton... en garnison dans le Morbihan en 1816...*, p. 328 : « J'ai remarqué autour du Palais beaucoup de moulins à vent » ; 4 sur celle de Bangor : Gouche ou Gouich, la Lande, Runédaul, Varec ; 4 sur Locmaria : Borménahic, Borthéoro, Borvran, Bourhic ; 2 seulement sur Sauzon et sa côte sauvage : Kerlédan et Mathias.

une progression démographique très marquée (135) est certainement la principale explication de ce chiffre plus que doublé d'un siècle à l'autre. Parallèlement, et en partie grâce aux efforts de deux agronomes dont les noms et le souvenir subsistent (136), la culture des céréales prospérait (137).

A Groix, les moulins à vent, vers 1870, sont cinq (138), chiffre élevé.

Dans le golfe du Morbihan, l'île d'Arz conserve, sous le nom de moulin de Béluré (139), la machine éolienne qui dépendait, sous l'ancien régime, de l'abbaye Saint-Georges de Rennes et qui a été, entre temps, vendue nationalement (140) L'Ile-aux-Moines possédait, sous le second Empire, deux moulins (141) ; pour parer à la décrépitude du plus ancien, assez mal situé au surplus, un troisième, cylindre trapu blanchi à la chaux a été construit en un lieu fort éventé. J'ai été témoin, de 1907 à 1914, et un peu au-delà, de son activité et de celle du plus valide des deux ancêtres.

Au large de la presqu'île de Rhuys, les deux îlots de Houat et d'Hœdic, réduits jusqu'à l'époque contemporaine, soit à recourir, grosse incommodité, aux moulins du continent, soit à user de meules domestiques, très primitives (142), n'ont bénéficié de moulins à vent qu'assez tard dans le XIX^e^ siècle (143).

Il en fut de même dans la très finistérienne île de Sein (144). Par contre, les moulins à vent nains d'Ouessant, d'un type très particulier (145), s'y étaient implantés

(135) Cf. Stanislas PARIS, *Histoire de Belle-Ile-en-Mer* (Lorient, 1870) : p. 225, au recensement de 1804, 5 736 habitants ; p. 254, à celui de 1820, 7 264 ; à celui de 1831, 8 233. Il s'agit d'une poussée très forte, préparée, peut-être, dès la fin de l'ancien régime, « ... l'isle devenant tous les ans plus cultivée ». (Belle-Isle, 9 juillet 1765. C. 5141.)

(136) Bruté et, au XIX^e^ siècle, Trochu ; cf. PARIS, *op. cit.*, p. 255 : « Vers 1820, après quinze ans d'un pénible labeur, M. Trochu était « enfin arrivé à pouvoir couvrir 150 hectares de terre ».

(137) « Le blé est fort beau. » (*Journal d'un officier breton...*, p. 326).

(138) Kerclavezic, Kergatouharne, Kerohet, Pivisy et du Prince (ROSENZWEIG, *op. cit.*, p. 110, 117, 140, 203, 224).

(139) ROSENZWEIG, *op. cit.*, p. 10.

(140) Cf. J. LE MENÉ, *Histoire féodale des paroisses du diocèse de Vannes* (Vannes, 1891-1894, 2 vol. in-8°), I, p. 92 : « Le prieuré de Saint-Georges [de Rennes] y perdit un moulin à vent. »

(141) ROSENZWEIG, *op. cit.*, p. 185 et 285. — Visitant l'île vers 1900, Anatole LE BRAZ passe « au pied d'un moulin à vent crénelé comme « un donjon et qui remplit la lande du froissement sonore de ses « toiles. » (*La terre du passé*, Paris, s.d., p. 285.)

(142) « Les habitants de l'île [d'Houat] faisaient moudre leurs « grains au continent, mais quelquefois on manquait de farine. « Alors, on recourait aux moulins domestiques, qui n'étaient autres « que des mortiers avec leurs molettes. Dans un mur de village, on « peut voir encore un de ces mortiers, semblables à ceux des dol- « mens. » (Abbé LAVENOT, *Les îles d'Hœdic et Houat*, in *Bull. soc. polym. morb.*, 1888, p. 116.)

(143) « Le premier moulin à vent de l'île d'Houat a été construit « en 1831... Le moulin à vent d'Hœdic a été bâti après celui « d'Houat... » (*Ibid.*). « Pour éviter à leurs paroissiens de longs et « coûteux voyages au continent... les recteurs firent construire des « moulins. M. Simon, en 1826, installa un moulin à bras dans la « cantine de Houat, puis, trouvant cet instrument primitif insuffisant, « il fit bâtir un grand moulin au Koh Kastel... En 1880... on construi- « sit... un nouveau moulin sur la route du port. » L. LE CAM, *Houat et Hœdic...*, Vannes, 1932, p. 83.) L'auteur de cette monographie donne, en appendice (p. 115) sous le titre *Une visite à l'île d'Houat en 1875*, un texte d'Alphonse Daudet, reproduit d'après le *Journal officiel* du 14 août 1876 ou d'après les *Souvenirs d'un homme de lettres* : « ... à droite, un fort démantelé, abandonné ; à gauche, un moulin gris, « qui nous donne la vitesse des brises de terre... » et (p. 120) un passage du *Voyage en France d'Hœdic à Ouessant* d'Ardouin-Dumazet (1894) où est décrit le bourg d'Houat, *encadré par deux moulins à vent*.

(144) « Il n'y a ni moulin ni four commun », écrit au XVII^e^ siècle le P. Maunoir, cité dans une notice sur l'île de Sein (PEYRON et ABGRALL, *Bulletin dioc. d'hist. et d'arch. du diocèse de Quimper et Léon*, janv. 1914, p. 23). Chaque maison a son moulin... que « les femmes manœuvrent à force de bras ». Le moulin à vent n'apparut qu'au XIX^e^ siècle : « Au centre de l'île est un moulin à vent. Il a été « construit par l'ancien maire, Milliner, nom prédestiné, car il signi- « fie *meunier*. » (Lucien BOULAIN, *Raz de Sein... Monographie de l'île de Sein*, Quimper, 1893, p. 42.)

(145) Cf. Yvonne PAGNIEZ, *Ouessant* (Paris, 1935) : « ... Deux ou « trois de ces monticules, les plus élevés, portent encore de ces mou- « lins à vent qui avaient déjà jalonné ma route aux alentours des « derniers hameaux. On les voit de partout ces moulins, petits, « comme tout ce qu'ont fait les hommes sur cette terre en raccourci, « dressant sur des éminences leurs cabanes de planches noires posées « sur un socle de pierre, qu'étoile la large croix des ailes étendues. « Il en est quelques-uns qui tournent. La plupart, désentoilés, n'of- « frent plus que des squelettes de bras immobiles, dont la mince « ossature s'effrite. Je dépasse le dernier, très délabré, assis de « guingois sur son rude piédestal. » (p. 34).

dès l'ancien régime (146). Peut-être Molène les connut elle aussi avant la Révolution (147).

Les îles de Batz et de Bréhat, sur la côte du Léon et sur celle du Trégor furent également, semble-t-il, dès l'époque royale, dotées de moulins (148).

STATISTIQUES

Pour trois des cinq départements bretons, elles fournissent des chiffres précis.

La meunerie à vent atteint en Loire-Inférieure (149) un développement, une activité, une présence qu'elle n'avait pas encore connus à ce degré. Les moulins systématiquement incendiés au sud de la Loire par les colonnes infernales (150) ont été depuis longtemps relevés (151). On en a construit de nouveaux, et le mouvement s'est communiqué aux contrées voisines. La somme des uns et des autres donne des nombres imposants pour l'arrondissement de

(146) La feuille 172 de la carte de Cassini n'en figure pas moins de dix, répartis sur la surface de l'île.

(147) « L'île Molène..., en 1790, était assujettie à une chef-rente « de soixante-trois livres... indépendante de la somme de quarante-« huit livres pour la location d'un moulin. » (P. Levot, *L'abbaye de Saint-Matthieu...*, Brest, 1874, p. 78.) — « De loin, l'île Molène « apparaît toute gracieuse. De blanches maisonnettes... entourent le « petit clocher aigu ; sur la hauteur, quelques moulins à vent... » (Jean Le Goul, *Histoire et géographie du Finistère...*, Quimper, 1936, p. 15.)

(148) Cambry (1794) parle de celui de l'île de Batz, qu'avait déjà indiqué (1764) Jacques-Nicolas Bellin sur sa carte n° 8 des côtes de Bretagne : *carte de l'entrée des rivières de Morlaix, de St-Paul de Leon et Isle de Bas.* — 10 Fa 4. — Ogée-Marteville, Jollivet, Gaultier du Mottay en mentionnent deux à Bréhat (du Nord, de Crec'h Tarée). Comme on le verra plus loin, ils étaient déjà signalés dans le *Petit flambeau de la mer*, guide à l'usage des pilotes (1785, p. 34).

(149) Je prends pour guide le *Dictionnaire des lieux habités...* (Nantes, 1857) de F.J. Pinson.

(150) « Au cours de la tourmente révolutionnaire, et notamment « lors des expéditions des colonnes infernales, les moulins, qui « étaient au nombre de quatre-vingts dans le pays insurgé, furent « presque tous incendiés par ordre du comité de Salut public, pour « affamer les rebelles. » (Comm[t] Louis Lacroix, *op. cit.*, p. 336.)

(151) « Tous ceux que l'on aperçoit disséminés çà et là ont à peine un siècle d'existence. » (*Ibid.*).

Nantes (152) ; les arrondissements « maritimes » de Savenay (153) et de Paimbœuf (154), ceux d'Ancenis (155) et de Châteaubriant (156) suivent d'un peu loin, mais avec des chiffres élevés encore. Le total pour le département entier dépasse le millier (157).

Passant à l'Ille-et-Vilaine, on trouve des nombres moindres quoiqu'encore importants dans les arrondissement de Redon (158) et de Saint-Malo (159), une quantité, dans celui de Vitré, qui, bien que faible, n'est pas négligeable (160). Mais elle tombe à quelques unités dans les circonscriptions de Rennes (161) et de Montfort (162), pour devenir presque nulle dans celle de Fougères (163). Le total général (164) n'atteint pas le quart de celui de la Loire-Inférieure : le moulin à eau, ici, n'a jamais cessé de l'emporter.

Dans le département du Morbihan, c'est à la très belle somme de cinq-cent-cinquante moulins à vent qu'on aboutit en additionnant les petites tours à farine patiemment recensées par le bon archiviste Louis Rosenzweig. Sur ces 550 machines éoliennes en activité à la fin du Second Empire, il y a cent ans exactement, 134, proportion élevée, étaient associées à autant de petites usines mues par l'eau.

(152) 362 : une quarantaine dans le canton de Machecoul ; 21 sur la seule commune du Loroux-Bottereau ; 22 sur celle de Vallet.

(153) 346 : 13 sur la commune de Saint-Etienne-de-Montluc ; 14 sur celle de Blain ; 15 sur celle de Pontchâteau ; 19 sur Saint-Nazaire ; 20 sur Guérande.

(154) 140. L'arrondissement, peu étendu, ne comprenait que cinq cantons.

(155) 147.

(156) 154.

(157) 1149.

(158) 109.

(159) 90.

(160) 42.

(161) 12.

(162) 10. Gain de 2 unités par rapport à une statistique du début de la Restauration (Montfort-sur-Meu, le 9 avril 1818. 6 S [1]) qui répartit ainsi les 8 moulins : Gaël (2) ; Maxent ; Paimpont (2) ; Plélan (2) ; Saint-Pern.

(163) 4.

(164) 267.

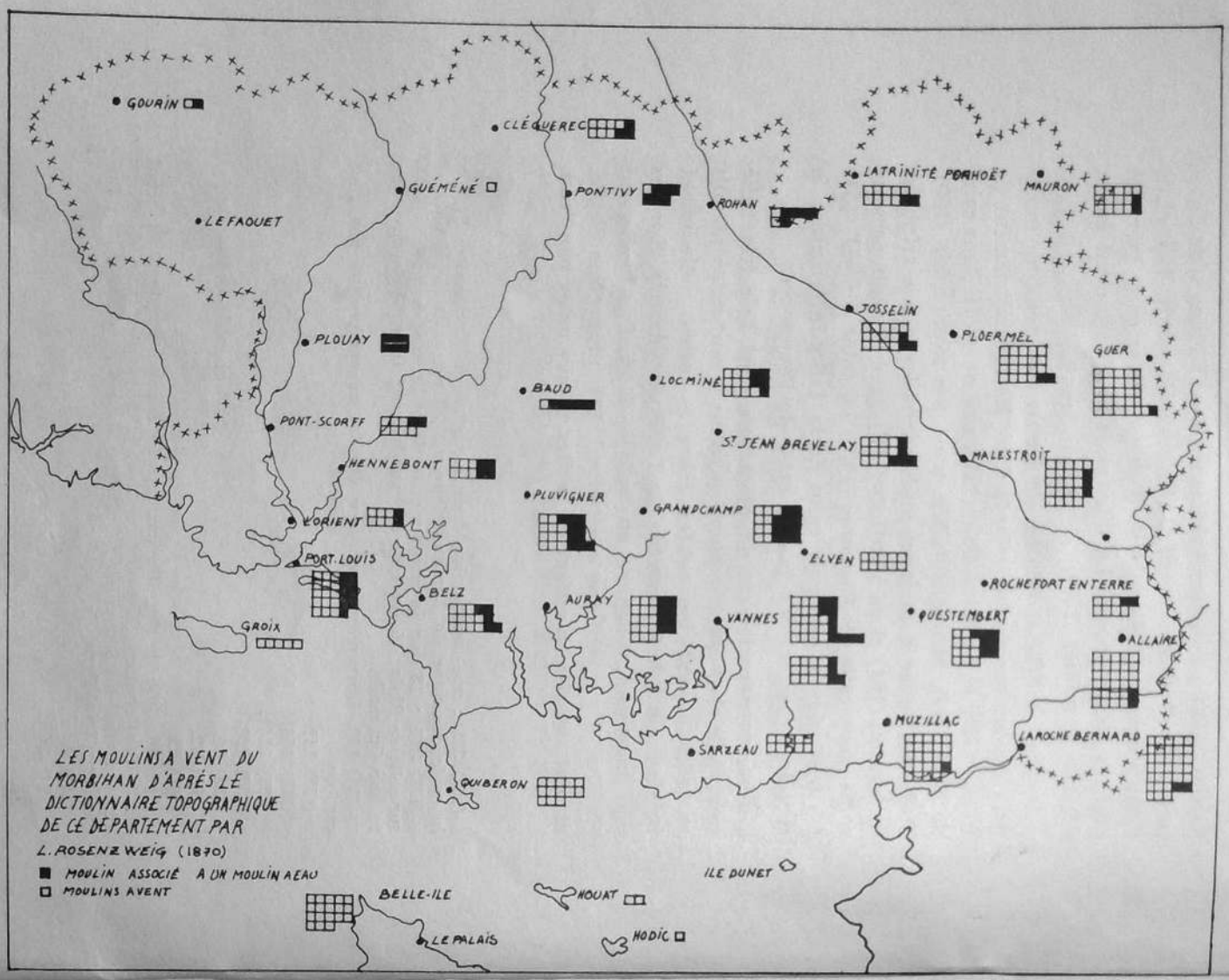
GOURIN
CLÉGUEREC
GUÉMÉNÉ
PONTIVY
ROHAN
LATRINITÉ PORHOËT
MAURON
LE FAOUET
JOSSELIN
PLOUAY
PLOERMEL
GUER
BAUD
LOCMINÉ
PONT-SCORFF
St JEAN BREVELAY
MALESTROIT
HENNEBONT
PLUVIGNER
GRANDCHAMP
LORIENT
ELVEN
PORT-LOUIS
ROCHEFORT EN TERRE
BELZ
AURAY
VANNES
QUESTEMBERT
GROIX
ALLAIRE
MUZILLAC
LA ROCHE BERNARD
SARZEAU
QUIBERON
ILE DUNET
BELLE-ILE
HOUAT
LE PALAIS
HODIC
LES MOULINS A VENT DU MORBIHAN D'APRÈS LE DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE DE CE DÉPARTEMENT PAR
L. ROSENZWEIG (1870)
MOULIN ASSOCIÉ A UN MOULIN A EAU
MOULINS A VENT

LES SITES

MOULINS A VENT ET RELIEF

Si les vents déchaînés lui étaient souvent funestes (165), d'assez fortes brises étaient nécessaires à la santé du moulin (166). Quand un obstacle ou un écran les lui mesurait : constructions nouvelles (167), déblais amoncelés (168), rideau d'arbres (169) parfois un arbre unique (170), il était

(165) « Il est survenu depuis deux mois par les dernieres tem-« pestes... pour plus de huit mil livres de reparations a faire aux « marais salans et aux moulins à vent. » (a Guerrande le 18e mars 1719. C. 1937. — A Belle-Ile, où « au 15 8bre, on commence à entrer « dans la disgracieuse et rude saison... » (8 sept. 1766. C. 1950), avaries continuelles causées aux bras, aux marbres, aux queues des moulins par les *vents impétueux* (23 fév. 1731. C. 1937), les *coups de vent tres frequens* (1733, *ibid.*), etc.

(166) Au sujet des moulins de Belle-Ile : « il faut beaucoup de vent pour les faire travailler ». (Nantes, le 1er janvier 1761. C. 1033).

(167) A Angers, à la veille de la Révolution, selon les cahiers de doléances de la communauté des maîtres meuniers, « ... la dite com-« munauté n'est presque composée que de moulins à vent dont l'ac-« croissement des faubourgs... a détruit des quantités par des « constructions élevées dans le voisinage qui leur ont coupé les « vents, de sorte que depuis dix ans plus d'un quart des dits mou-« lins ont été abandonnés, et ceux qui les occupaient, contraints « d'aller remplir des places de portefaix sur les ports... » (Départe-ment de Maine-et-Loire. Cahiers de doléances des corporations de la ville d'Angers..., 2 vol., 1915-1916, I, p. 264). Je me souviens qu'à l'Ile-aux-moines, dans le golfe du Morbihan, la construction, autour de 1900, d'un bâtiment d'école sur le terrain voisin du moulin de Kergonan *lui coupa les vents* à lui aussi et nuisit à son activité.

(168) Le propriétaire du moulin du Val, *pres le bourg subcursal du Roc Saint André psse de Serent* déplore, en 1763, à l'occasion du per-cement d'une route, « les terres que les convoyeurs ont accumulées « des deux cotés, empeschant le vent et lui otant par consequent « le mouvement. » (C. 4879).

(169) Voir : *Procès-verbaux des comités d'agricult. et de commerce de la Constituante...* (etc.), tome Ier, p. 490, la requête de Pierre Tho-mas, propriétaire d'un moulin à vent dans le district de Parthenay (Deux-Sèvres) : ... « l'aspect de son dit moulin se trouvant borné... « par differents arbres... il supplie l'Assemblée d'enjoindre aux par-« ticuliers propriétaires de faire couper les dits arbres et buissons... « attendu que son moulin est par là hors d'état de moudre. »

(170) « Nous souhaiterions que Mr le prieur de vostre abéis vous « donnast permission d'abatre un ourmeau situé dans le semitiere « de St Nicolas du tertre... notre meunier de St Nicolas le voudrait « a unne lieue loin attendu qu'il rompt le vent et empeche le moulin « de moudre. » (Lettre signée *Jacques le bourcier prestre indigne*, a St Nicolas du tertre le 20 may 1732. 3 H 42).

vite en péril d'asphyxie. Les seigneurs ou leurs procureurs fiscaux ne perdaient pas de vue l'aspect juridique de la question (171). D'où la convenance des sites élevés pour la construction des tours ailées.

Des exemples précis, étudiés sur le terrain ou sur la carte (172), montrent toutefois qu'ils n'étaient pas absolument nécessaires. Des sites remarquables par leur commandement du pays environnant n'ont, d'autre part, jamais porté de moulins (173).

Il n'est pas contestable, pourtant, qu'on ait utilisé pour les y établir tous les accidents de terrain qui s'offraient : collines, coteaux, plateaux, mamelons, monticules divers, naïvement promus *montagnes*, parfois, par le langage de l'époque (174), ailleurs plus sagement appelés *tertres* (175).

A Rennes, pour établir le moulin qu'on finit par bâtir sur la butte médiocre de Beaumont, on avait d'abord songé au site de Coësmes, beaucoup plus éventé (176). A Belle-

(171) « Je vous prie de vous informer s'il n'y a point quelque « arrest de la Cour qui specifie la distance qu'on doit laisser auprès « des moulins a vent sans y planter d'arbres, il doit y en avoir un, « et de me l'envoyer. » (Lettre signée *de Vay de la Fleuriais*, a la Fleuriais, ce 31 juillet 1731. 2 Eg 172, Guillart.)

(172) Les moulins qui s'alignaient le long de la baie de Cancale n'avaient, à marée haute, guère plus d'élévation au-dessus de la mer, que celle de leur bâtisse ; à l'île-aux-moines, le vieux moulin du Guéric a tourné jusqu'à la fin du XIXe siècle en terrain très plat, dans des conditions en apparence très défavorables. Dans l'intérieur des terres, aussi, des moulins étaient bâtis au ras de la plaine, sans aucun socle naturel ou artificiel, le moulin des Loges du Désert, par exemple, à Chantepie, au sud-est de Rennes, et celui de Sévegrand, comm. de la Chapelle-des-Fougeretz, au nord.

(173) Ceux, notamment, de la Chapelle-Janson, con nord de Fougères, et de Montautour, con est de Vitré, dont les cotes d'altitude respectives (248 m et 189 m) sont significatives en nos pays d'ouest. Par contre, les sites, élevés aussi, de Bécherel, du Mont-Dol, du Pertre, ont tous trois, à une époque ou à l'autre, porté des moulins.

(174) « ... pour charpenter du boys pour racommoder le moulin de « beauvoys sittué sur la montagne de Garost jouxte le boureq de « St Sullya... » (13 oct. 1652-2 Et 1, Taillefer de Belle-Isle) ; « ... les « murs des deux moulins scittués sur la montagne de Port Halan... » (Belle-Ile, 1er nov. 1768. C. 5141.)

(175) « ... sçavoir est le moulin a vent de Trochel planté sur le « tertre de Trochel » (19 mai 1666. 2 Er, 14, Ranconnet de Noyan, 12).

(176) « Ce moulin sera etabli sur la hauteur de Couasmes pres la « route de Rennes pour Paris a l'endroit qui sera indiqué a l'entre- « preneur. » (Devis des ouvrages a faire pour la construction d'un moulin a vent — a Rennes 20 aout 1785. C. 281).

Ile, lors de la réédification de plusieurs moulins, après le siège, en des emplacements nouveaux, les experts l'emportent sur le *général* de la paroisse de Locmaria dont les préférences allaient à *une butte très médiocrement élevée*, et font choix du point culminant de l'île (177).

D'autres sites encore étaient et sont connus pour les vues étendues à des lieues à la ronde dont on y jouit (178). Lorsque, à la fin de l'ancien régime, fut conçu le projet de lever la carte de Bretagne, les moulins à vent furent, au même titre que les tours et les clochers d'églises, du nombre des lieux élevés que les techniciens eurent l'ordre de hanter pour mener à bien leur travail (179).

Une autre preuve du choix fréquent des hauteurs pour y construire les moulins, c'est de les trouver assez souvent dans le voisinage (180) de petits établissements de défense militaire ou de guet, d'appareils de signalisation, requérant pareillement l'installation en lieux éminents : corps de

(177) « ... et sur ce que nous aurions stimulé lesdits experts de « nous déclarer s'ils n'auroient pas connoissance d'un endroit plus « élevé et plus propre a la dite construction d'un moulin a vent « dans la paroisse de Locmaria, ils nous auroient indiqué la butte « de Bourhic où... ils nous ont fait voir et avons vû une butte très « élevée et la plus élevée de l'isle... et nous ont déclaré que c'est « la plus avantageuse position de toute l'isle pour y construire un « moulin a vent et qu'il paroist que le vent lui sera propice dans « tous les tems... » (30 août 1767. C. 5163.)

(178) A joindre à ceux qui viennent d'être cités, les exemples ne manquent pas : Montbelleux, en Luitré (con nord de Fougères) : « Mont Beleux est un mamelon boisé et isolé, d'où la vue est splen- « dide. » (Armand Dagnet, *Les bords du Couesnon*, p. 20). — Bouharée, en Orgères (con sud-ouest de Rennes) : « Bouharée, de la butte « duquel on aperçoit dix-sept clochers. » (Ad. Orain, monographie de la commune d'Orgères in *Rev. de Bret.*, 1909, 2e semestre, p. 146). — « Les Hommeaux, moyenne justice, à M. de Saint-Geni. Auprès « de cette dernière sont des moulins à vent sur un monticule, sur « le sommet duquel on découvre une grande étendue de pays. » (Dictionn. d'Ogée, édit. Marteville, II, p. 731 : notice sur la paroisse de Saint-Broladre.)

(179) Instructions signées *Cassini de Thury dir. de l'obs. royal* (a Paris, ce 2 aoust [1784]. C. 4923).

(180) Toute question de relief mise de côté, les moulins voisinaient assez souvent avec des sépultures préhistoriques et des mégalithes : ainsi, à Bains-sur-Oust ; à Sixt-sur-Aff (Desmars, *op. cit.*, 23 et 33) ; à Pléneuf (Habasque, *op. cit.*, III, 84).

garde (181), postes de douane (182), sémaphores (183), stations de télégraphie optique (184), dispositifs d'alerte de caractère exceptionnel (185) ; et enfin, de les voir, parfois, idilisés comme *amers* (186).

MOULINS A VENT ET TOPONYMIE

Tout ceci est confirmé, implicitement ou explicitement, par les données de la toponymie. Ainsi trouvait-on des moulins à vent de Beaujour (187), Beaumont (188), Beauregard (189), Beauséjour (190), Beauvais (191), Bel-

(181) « Kerlédan, moulin à vent et corps de garde, Sauzon. » (Rosenzweig, *op. cit.*, 131).

(182) « Kerners, moulin à vent, caserne des douanes et pointe sur « le Morbihan, Arzon. » (*ibid.*, 138.)

(183) « Borvran, moulin à vent, Locmaria » (*ibid.*, 21). « C'était, « pendant les guerres de l'Empire, la troisième station des gardes « sémaphoriques. » (Yvonne Lanco, *La citadelle de l'Atlantique. Histoire de Belle-Ile-en-Mer*, 1952, p. 29.)

(184) Au Mont-Dol, par exemple, et (comm. de Poligné), au Tertre-Gris, tous deux en Ille-et-Vilaine ; au moulin de Chappe, comm. le Port-Saint-Père (Loire-Atlantique).

(185) « Moulin à vent de la Poupinaie. Tout près de ce moulin, les « Prussiens établirent en 1815 un poteau enduit de résine, pour don- « ner l'alarme en cas de danger. » (Abbé Le Claire, *L'ancienne paroisse de Carentoir*, Vannes, 1895, p. 7.)

(186) Cf. *Le petit flambeau de la mer ou le véritable guide des pilotes côtiers, où il est clairement enseigné la manière de naviguer le long de toutes les côtes de France* [...] *comme aussi tous les Amers...* [etc.]. *Dernière édition par M. Bougard, lieutenant sur les vaisseaux du Roi... à Saint-Malo, chez L.H. Hovius fils*, 1785, [4] + 384 p. — Côtes de Bretagne : p. 30-53 et 141-155. — P. 34 : « Isle de « Bréhat... quand on vient de l'Est, on voit sur ladite Isle deux Mou- « lins et une maison entre les deux, qui sont situés sur une mon- « tagne. » Le *petit flambeau* fut transmis par les navigateurs de l'époque royale à ceux du dix-neuvième siècle : pour servir de repère aux marins et en liaison avec d'autres amers, « on a blanchi le mou- « lin à vent qui existe au milieu de l'île de Bréhat. » (Habasque, *op. cit.*, I, p. 214.)

(187) Surzur (Morbihan).

(188) Rennes (fin du XVIIIe siècle) ; Redon (XVIIe-XIXe siècle) ; autres moulins de B. à Blain et Issé (L.-Atl.).

(189) Guérande, Vay (L.-Atl.) ; Cléguérec, Rieux (Morb.). — Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 7.

(190) Vigneux (L.-Alt.).

(191) Pleudihen (C.-du-N.) ; Availles, Paimpont, Saint-Suliac (I.-et-V.) ; Montrelais, Oudon, Port-Saint-Père (L.-Atl.).

Air (192), des Bruyères (193), de la Chataignère (194), de Clermont (195), du Coteau (196), de la Garde (197), de la Garenne (198), de la Houssaie (199), des Houssais (200), du Houssa (201), de la Joue (202), de la Lande (203), des Landes (204), de la Montagne (205), des Montagnes (206), de la Motte (207), des Mottais (208), des Pins (209), des Quatre-Vents (210), des Sept-Vents (211), de la Roche (212), des Roches (213), des Roches-au-Vent (214), du Ro-

(192) Le Vieux-Bourg (C.-du-N.) ; Cancale (I.-et-V.) ; Légé, Machecoul, Marsac, Vigneux (L.-Atl)..

(193) Illifaut (C.-du-N.) ; Béganne (Morbihan).

(194) Férel (Morb.). (Rosenzweig, *op. cit.*, 40.)

(195) Le Pertre (I.-et-V.).

(196) Bourgneuf (Loire-Inf.).

(197) Déjà mentionné, « ... le moulin à vent de la Garde situé en la paroisse de Saint-Broladre... » (1654-1656). — 2 Er 115 (Ranconnet de Noyan, 113) ; autres moulins à vent du même nom à Guémené-Penfao et à Nantes. — « Garde signifie poste d'observation. » (Banéat, *Le département d'Ille-et-Vilaine*, III, p. 334.)

(198) Châteaubriant, Moisdon, Saint-Etienne-de-Montluc (Loire-Inf.).

(199) Guignen (I.-et-V.).

(200) La Poterie (C.-du-N.).

(201) Saint-Martin-sur-Oust (Morb.). Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 99.

(202) Fay, Vigneux (Loire-Inf.).

(203) Bangor, Béganne, Locoal-Mendon, Ploërdut (Morb.). — Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 153-154.

(204) Plestan (C.-du-N.) ; Saint-Méloir-des-Ondes (I.-et-V.) ; Bouguenais, Brains, La Chapelle-sur-Erdre, Le Loroux-Bottereau, Sainte-Luce, Thouaré, Treillières, Vallet (Loire-Inf.) ; — des Landes d'à Haut, Hénanbihen (C.-du-N.).

(205) Plouguiel (C.-du-N.) ; La Chapelle-Launay (L.-Inf.).

(206) Plœmeur (Morb.). Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 182.

(207) Gennes-sur-Seiche (I.-et-V.) ; Le Loroux-Bottereau, Mouzillon, Pornic, Saint-Nazaire (L.-Inf.) ; Camors (Morb.). Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 184.

(208) Taden (C.-du-N.).

(209) Hénon (C.-du-N.).

(210) Retiers (I.-et-V.).

(211) Rougé (L.-Inf.). — De ce toponyme et du précédent, on peut, sous le signe d'Eole, rapprocher : *... le moulin à vent de Galerne dépendant de l'abbaye de Redon* (baux des XVIIe-XVIIIe siècles — 3 H 14 et 3 H 20). — Autre moulin de Galerne à Blain (L.-Inf.).

(212) Goven, Maure (I.-et-V.) ; Blain (L.-Inf.) ; Treal (Morb.). Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, 235.

(213) Allaire (Morb.). Cf. Rosenzweig, *op. cit.*, p. 236.

(214) Josselin (Morb.), *ibid.*

cher (215), du Tertre (216), des Tertres (217), de la Vigne (218), des Vignes (219).

D'autres moulins ont tourné en des lieux-dits qui suggèrent plus directement encore l'idée de relief : la Hautais (220), la Hautière (221), le Haut-Bois (222), le Haut-Brulais (223), le Haut-Chemin (224), le Haut-Clos (225), le Haut-Fief (226), la Haute-Haie (227), les Hautes-Patures (228), la Haute-Perche (229), la Haute-Touche (230), ou simplement, dans la langue parlée, En-Haut 231).

Enfin, du toponyme la Grée, les Grées, auquel il faut, parait-il, rattacher la Gras, et dont a déjà été notée la fréquence, un nombre relativement élevé de moulins hautbretons recevaient leur nom (232).

(215) Janzé (I.-et-V.) ; Bouguenais, Savenay (L.-Inf.) ; Plougoumelen (Morb.). Cf. ROSENZWEIG, *op. cit.*, 236.

(216) La Bouillie (C.-du-N.) ; Pipriac, Sains, Saint-Broladre, Saint-Ganton (bail du 25 mai 1789 — 2 Q 3-[29]) (I.-et-V.) ; Grandchamp, Missillac, Sucé (L.-Inf.) ; — du Tertre-Helleuc, Hénanbihen (C.-du-N.) ; du Tertre-Morvan, Pléhérel (C.-du-N.) ; du Tertre-ès-Chats, Plébouille (C.-du-N.) ; du Tertre-Blanc, Saint-Etienne-de-Montluc (L.-Inf.) ; du Tertre-à-la-Caille, Cancale (I.-et-V.) ; du Tertre-Gris, Poligné (I.-et-V.) ; du Tertre-Rouge, Petit-Mars (L.-Inf.).

(217) Planguenoual (C.-du-N.).

(218) Pléneuf (C.-du-N.) ; Matignon (C.-du-N.).

(219) Les Grandes-Vignes, Saint-Aignan (L.-Inf.).

(220) Tresbœuf (I.-et-V.).

(221) Planguenoual (C.-du-N.). — Cf. Fr. GODEFROY, *Dictionn. de l'ancienne langue franç.* : « Hautière, hault, s.f., hauteur, éminence : « Et arriva a ung moulin a vent qui est sur une haultière... » (Bouchard, Chron. de Bret., f° 174 c, éd. 1532). — P. BANÉAT, *op. cit.*, IV, 101 : « Haultière signifie éminence. »

(222) Moulins (I.-et-V.) : « ... S'obligent les preneurs d'entretenir... les reparations de couvertures d'ardoises... mesme a la couverture en « essangle au moulin a vant du haut bois... » (15 avril 1782 — 2 Q 3-[27]) ; Guidel (Morb.). Cf. ROSENZWEIG, *op. cit.*, 95.

(223) Ruffigné (L.-Inf.).

(224) Lavau (L.-Inf.).

(225) Le Loroux-Bottereau (L.-Inf.).

(226) Gorges (L.-Inf.).

(227) Crossac (L.-Inf.).

(228) Moulins (I.-et-V.).

(229) Arthon (L.-Inf.).

(230) Monterrein (Morb.). Cf. ROSENZWEIG, *op. cit.*, 95.

(231) Sainte-Lumine-de-Coutais (L.-Inf.) ; Plœmeur (Morb.).

(232) « ... et le dit prieur tient en propre le moullin a vent... situé « sur la grée joignant le susdict cimetière [...] dans lequel debour- « nement le dit prieur tient en main un moullin a vent scittué sur « la grée entre Quercabon et le village de la Tousche. » (Extrait d'un aveu du prieur de Ruffiac, par. de Sixt [actuellement en Ille-et-Vilaine], 23e juillet 1673 — 3 H 193). — Moulins de la Grée, Saint-Perreux (Morb.) ; de la Grée-au-Gal, Plumelec (Morb.) ; de la Grée-de-Callac, Monteneuf (Morb.) ; de la Grée-Maréchal, Billio (Morb.) ; de la Grée-Rouault, Malansac (Morb.). Cf. ROSENZWEIG, *op. cit.*, 84-85 ; — des Grées, Piré (I.-et-V.) ; Loyat (Morb.) ; Monteneuf (Morb.), cf. ROSENZWEIG, 85 ; — du Gras, Peillac et Saint-Jean-la-Poterie (Morb.) ; du Gras-Boulge, Allaire (Morb.), cf. ROSENZWEIG, 84.

Une brève incursion dans la toponymie de langue celtique se bornera à mentionner, sous la conduite de René Musset (233) et de Marcel Gautier (234) quelques traits de relief : Crec'h, Menez, Pen, Roc'h, Ros, Run... dont les formes diverses étaient parfois couronnées de tours de moulins.

LES TYPES DE MOULINS A VENT

De celles qui, parmi ces tours, restent debout et dont la construction s'espace sur près de cinq siècles, la forme et l'aspect varient beaucoup, suivant les époques et les lieux, mais peuvent être rattachés à deux types principaux.

Sur toute l'étendue de la péninsule, particulièrement à l'approche et au bord de la mer, le moulin se tasse, se fait épais et trapu, pour opposer à la violence des coups de vent le plus de résistance possible (235).

La région nantaise a connu un autre modèle de moulin, très élancé (236), dont la tour s'élève assez haut, parfois, pour que puissent s'aligner sous la toit conique, au-dessus et dans l'axe de la porte d'entrée, quatre fenêtres super-

(233) *La Bretagne*, Paris, 1938 (collect. Armand Colin), p. 209 : Lexique des termes bretons.

(234) *Op. cit.*, p. 407 : Lexique toponymique de la Bretagne centrale (déjà cité). Voir aussi : ROSENZWEIG, *op. cit.*, XLIII-XLIV.

(235) Ainsi se présentent, notamment, les moulins bien connus de la presqu'île de Guérande. « Quelques moulins jaillissent du sol, au « milieu d'une immensité presque sans arbres. Leur beauté les a « sauvés de la destruction : ils sont si racés, si élégants, avec leur « encorbellement bombé et leur pied menu. Ils ne vivent plus ; l'âme « intérieure qui les animait est morte ; mais leur silhouette, au « moins, n'a pas déserté un panorama splendide et nu, où elle est « nécessaire. » (Emile GABORY, *Le pays nantais*, Paris, s.d., p. 86.)

(236) Voici comment les a vus un bon écrivain régional : « Les « moulins tournent sur le champ de foire, quatre moulins minces, « hauts comme des phares, pareils à de grands vieillards secs qui « parlent à l'aide de signes un langage inconnu. » (Marc ELDER, *Pays de Retz*, s.l.n.d., p. 89.)

posées (237). Dans les moulins de ce type, l'extrémité des ailes allait prendre le vent jusqu'à une trentaine de mètres au- dessus du sol, dont elle restait éloignée à la descente, à la différence des moulins plus petits, d'une à trois hauteurs d'homme (238).

Ce type de moulin caractérisé par l'élégante sveltesse de la tour, de datation malaisée (relativement ancien ? (239) postérieur à la Révolution ?) (240) a débordé la région où il s'était multiplié, monté vers Redon, dépassé cette ville (241), coexistant dans ces campagnes avec d'autres moulins représentant sans doute une couche plus ancienne, assez nombreux et très petits (242).

On retrouve ailleurs, ici et là, les tours à farine en forme de cylindre allongé (243). Des moulins de stature intermédiaire paraissent représenter comme un compromis, une sorte de croisement entre les deux types (244).

(237) Ainsi se présentaient deux des moulins du Migron, à Frossay, un des moulins de Donges, les moulins de la Madeleine, à Varades, etc.

(238) Des accidents toujours pénibles, graves parfois, étaient ainsi évités.

(239) Serait-ce ce type de moulin que désignerait un document (déclaration de Montrelais en 1742) utilisé par Guillotin de Corson (*Les grandes seigneuries...*, III, p. 217) : « ...les moulins en chandeliers et a vent de la Viotaye et de la Chatterie... » ? Montrelais est actuellement une commune du canton de Varades. — Peut-être y a-t-il lieu de rapprocher de cette curieuse expression la désignation, dans un bail à ferme de 1670, d'un moulin de la seigneurie de la Juliennais, par. de Saint-Etienne-de-Montluc : « le moulin a vent « appellé le moulin Chandelle despendant de Saint-Thomas » (2 E, supplément, fonds La Bourdonnaye — Montluc, 276).

(240) Les quatre-vingts moulins détruits en 1794 par les colonnes infernales du général Turreau auraient-ils été réédifiés, et d'autres, depuis, construits dans les contrées voisines, en ce style nouveau ?

(241) Moulins jumeaux des Couëdy, en Bains-sur-Oust (7 Fa 13) ; moulin au Grand-Fougeray (7 Fa 124).

(242) Dans l'arrondissement de Redon, 85 moulins appartenant à cette couche antérieure devaient être fort exigus, puisqu'un *état* qui en est dressé par communes (1818) est intitulé « Etat des moulins « présentés par MM. les maires comme trop peu spacieux pour y établir des Balances et pour lesquels ils demandent que les meuniers « soient autorisés à se servir provisoirement de Romaines », et accompagné d'un commentaire favorable du sous-préfet de Robillard. (En sous-préfecture à Redon le 30 juillet 1818). — 6 S [1].

(243) Un dessin représentant le moulin du Boyer, comm. de Mauron (Morbihan, 7 Fe 127) lui donne cette silhouette.

(244) Le moulin de la Roche, comm. de Goven (I.-et-V.), encore debout, assez élancé, mais moins élevé que ceux qui ont été cités, paraît être un exemple de ce « métissage ».

C'est des moulins appartenant à la première catégorie, la plus répandue et la plus nombreuse, que nous allons étudier la fruste architecture, le gréement, les rouages, le fonctionnement.

CONSTRUCTION D'UN MOULIN A VENT

Sveltes ou courtauds, les moulins à vent étaient l'œuvre de spécialistes, de formation, bien entendu, empirique, mais qui, assumant la responsabilité et de la bâtisse et du *mouvement*, paraissent avoir réuni la double compétence du maître maçon et du maître charpentier (245). Les documents les coiffent de qualifications diverses : *charpentier et amoulageur* (246), *charpentier moulageur* (247), *moulager* (248), on y rencontre, d'autre part, esquissé ici et là, le profil perdu de l'un ou l'autre d'entre eux (249). Ils sont assez souvent choisis comme experts et cumulent parfois la qualité d'entrepreneur avec celle d'architecte.

(245) Comme on le verra, il fallait y joindre quelques lumières sur le travail du fer et même des connaissances en *voilerie*.

(246) ... *le nommé René Boré, charpentier et amoulageur...* (*Moulin Bruneau près la ville d'Ancenis*, 28 avril 1761 — C. 4779.)

(247) Pour les moulins de Belle-Ile (lettre signée *Hervagault*, Auray, le 24 août 1767 — C. 5150).

(248) Pièce reproduite ci-dessous, relative au moulin à vent de l'île d'Arz (30e janvier 1654 — 23 H [255]).

(249) « J'ay fait faire par un ouvrier intellect (*sic*) un devis esti- « matif d'un moulin a vent a construire a Belle isle en mer... vous « ne trouverés peut etre pas dans son devis le verbiage ordinaire des « ingenieurs, mais c'est un homme tres au fait de cette partie qui a « construit plusieurs moulins et qui travaille mieux qu'il n'écrit. » (Lettre signée *Dubodan*, Vannes le 6 aoust 1767 — C. 5163). — « J'adressé hier au sr de K/marquer receveur du domaine a Belle « isle le sr Pirio me charpentier constructeur de moulin... Cet expert « partit hier matin, il est très connaisseur... c'est d'ailleurs un « honeste homme dans lequel on peut avoir toute confiance et nous « n'avons rien de mieux ici. » (Lettre signée *Dubodan*, Vannes le 1er nov. 1768 — C. 5163). — Au sujet de René Mandroux, l'adjudicataire des travaux du moulin de Beaumont, près Rennes, qui n'avait pas livré le moulin achevé à la date fixée : « Le sr Mandroux est fort « intelligent, mais en meme tems fort pauvre : il a eu beaucoup de « peine a trouver une caution... » (P.S. à la minute d'une ordonnance de l'Intendant Bertrand de Molleville, 2 juillet 1786 — C. 281.)

Deux documents essentiels, devis ou cahiers des charges dont l'un concerne trois moulins neufs à élever à Belle-Ile (1767) (250) et l'autre, la construction d'un moulin auprès de Rennes (251), chacun complété par une pièce annexe (252), un autre devis de moindre importance (253) fournissent des renseignements de première main, tant sur la maçonnerie que sur le *mouvement* du moulin à vent.

Parmi d'autres exposés théoriques, la notice *Moulins* de l'Encyclopédie (254), tout spécialement, permet d'utiles rapprochements et procure des éclaircissements.

LA BATISSE ET LE MOUVEMENT

De cet ensemble de textes, où conflue l'expérience d'innombrables générations de constructeurs ressortent, notamment, d'instructives précisions sur la *tour* (255), dite dans nos documents bretons : *cage* (256), *masse* (257), ou encore *souche* (258) du moulin.

(250) *Etats de Bretagne. Domaines. Ouvrages dont l'adjudication se fera par devant Nosseigneurs les commissaires des Etats... le vendredi 27 9bre 1767, à trois heures de relevée dans leur bureau pres la place du Palais a Rennes.* (C. 5163).

(251) *Ville de Rennes. Devis des ouvrages à faire pour la construction d'un moulin à vent pres la ville de Rennes* (à Rennes, 20 août 1785 — C. 281.)

(252) *Explication de la construction et des pièces qui composent un moulin à vent* (s.d. — C. 5163). — *Ogmentations*, énoncées par René Mandroux en douze articles. (17 juillet 1786 — C. 281.)

(253) *Devis des ouvrages... à faire pour la démolition et reconstruction du moulin à vent apartenant au sieur de la Chausserie... pres la ville d'Ancenis, pendant le cours de l'année 1759.* (C. 4779).

(254) Tome XXII ; pour le moulin à vent, p. 400-411.

(255) Terminologie de l'Encyclopédie : « Il y a des moulins à vent construits dans une tour de pierre... » (p. 411).

(256) « ... les murs qui formaient la cage du moulin sont restés... » (Belle-Ile, 31 mai 1735 — C. 1948.)

(257) « ... la masse de ce moulin se trouve positivement dans l'enlignement de la douve... » (Supplique à l'Intendant d'ecuyer Jean François le Douarain de Trevelec, 1763, au sujet d'un moulin à vent sis près le bourg du Roc-Saint-André, paroisse de Sérent — C. 4879.)

(258) « ... La souche ou corps du moulin sera reconstruite en ma-« çonnerie de moilon... » (Nantes, 8 mars 1759 — C. 4779.)

Ils commencent par définir sa forme (259) puis, en des termes différents mais où s'expriment des chiffres très voisins, sinon identiques, fixent ses dimensions, diamètre (260) et hauteur (261).

Tandis que pour le moulin rennais il n'est prévu qu'une porte, à Belle-Ile, il en est prévu deux (262), et la raison de cette disposition apparemment superflue est, d'autre part, donnée (263) : il s'agit de supprimer une cause d'accidents (264). — Un court paragraphe concerne la forme et les proportions de la charpente et de la toiture (265).

(259) « ... Premierement la cage ou corps dudit moulin sera ronde « et formera le cilindre... » (Etats de Bretagne. Adjudication de la construction à neuf de trois moulins à vent à Belle-Ile, 27 nov. 1767 — C. 5163). — « Il sera de forme circulaire. » (Rennes, *Devis des ouvrages à faire...*, etc., 20 août 1785 — C. 281.)

(260) « ... Elle aura 15 piés 9 pouces de diametre dans l'intérieur... » (Belle-Ile, doc. cité, C. 5163). — « Il ... aura dans les fondations dix « huit pieds six pouces de diamètre de dehors en dehors. » (Rennes, doc. cité, C. 281.)

(261) « ... Elle aura... 20 piés 3 pouces de hauteur depuis le retz « de chaussée jusqu'au dessous du cintre dormant... » (Belle-Ile, doc. cité — C. 5163). — « Il sera fait un empatement en maçonnerie « autour de la masse du moulin, lequel s'elevera a deux pieds de « hauteur au dessus du sol... Le mur sera ensuite continué... jus-« qu'à la hauteur des sablieres qui seront établies à vingt et un pieds « de hauteur au dessus du sol, ce qui fixera la hauteur de la maçon-« nerie. » (Rennes, doc. cité. C. 281.)

(262) « L'on pratiquera deux portes au retz de chaussée... construi-« tes en bonne pierre... Les deux portes du retz de chaussée seront « placées nord ouest et sud est, comme les deux parties où les vents « regnent le moins à Belle-Isle. » (Devis du 24 oct. 1767 — C. 5163). — Leur orientation, dans tel moulin du continent, différait un peu : « Aux Forges, près la ville et commune de Martigné-Ferchaud [...] « un moulin à vent nommé le moulin des Grées... composé d'un rez-« de-chaussée ayant portes l'une à l'est et l'autre à l'ouest... » (*Le Vitréen*, dimanche 7 juillet 1844, p. 322.)

(263) « Les deux portes sont placées « l'une à l'opposé de l'autre... « pour que l'on puisse entrer dans ledit moulin par l'une des deux, « lorsque le moulin sera orienté du côté de l'autre. » (*Explication de la construction...* etc. — C. 5163.)

(264) Les documents concernant les moulins de Belle-Ile sous l'ancien régime et, pour le dix-neuvième siècle, les correspondances administratives, les faits divers insérés dans les feuilles locales, montrent à quel point étaient justifiées les recommandations de prudence prodiguées aux enfants d'autrefois.

(265) « La charpente dudit moulin sera terminée en conne, dont « l'axe aura huit pieds de hauteur environ, mesuré depuis le dessus « des guives jusqu'à l'assemblée des arbalétriers dans le poinçon. » (Belle-Ile, doc. cité — C. 5163.)

Les hauteurs des aménagements intérieurs : un rez-de-chaussée surmonté de deux étages, très différentes selon leur destination particulière (266), sont méticuleusement précisées (267).

L'intérêt que présentent les devis ou les cahiers des charges se renforce encore quand ils détaillent les organes externes et internes du moulin. Leur fonctionnement reposait sur deux mécanismes qui en faisaient vraiment la *belle et ingénieuse machine* admirée par Legrand D'Aussy.

Grâce au premier, le vent imprimait aux *volants* (268), dans le plan vertical, un mouvement de rotation continu et rapide qui, transmis par des engrenages à une meule tournant dans le plan horizontal, lui permettait de remplir son office de puissante broyeuse.

L'organe moteur, répondant à la grande roue du moulin à eau, consistait donc dans les *volants* ou ailes. Nos documents n'ignorent pas ce dernier mot, mais en emploient plutôt d'autres : *branches* (269), parfois, et surtout, dans le langage des hommes du métier, *bras* (270), *verges* (271), *vergues* (272), deux par moulin, chacune de ces longues et lourdes pièces de bois correspondant à deux ailes.

(266) « La hauteur intérieure sera divisée en trois parties dont la « première formera le rez de chaussée, celle du milieu pour l'entre-« pot des grains et farines, et la troisième pour emplacement du moulage. » (*Explication de la construction...* — C. 5163.)

(267) « On donnera 6 piés de hauteur sous poutres a l'etage du « retz de chaussée, 5 piés de hauteur, aussi sous poutres, au premier « étage, et 7 piés 6 pouces au second etage depuis le plancher sur « lequel seront posées les meules, jusqu'au dessous des guives. » (Belle-Ile, devis du 21 oct. 1767 — C. 5163.)

(268) Mot qui appartient à la terminologie de l'Encyclopédie : « ... Ses ailes doivent avoir 8 piés de large. Elles sont composées de « deux volans... » (XXII, 400.) On employait également le mot *volée*, accueilli par le Dictionnaire de Trévoux : « Volée, s.f. [...] se dit « aussi pour les volans d'un moulin à vent. La *volée* de ce moulin « est bonne. »

(269) Terme dont se sert un petit gentilhomme dont le moulin est gêné par le percement d'une route : « ... il ne peut plus moudre sans « que ses branches tournent sur la banquette. » (1763 — C. 4879.)

(270) Moulins de Belle-Ile, 1758 et suiv. (C. 1948, C. 1950, C. 1951, etc., *passim*.)

(271) « ... une des verges ou bras du moulin qui est cassée... » (Moulin de Sauzon, devis du 27 août 1728 — C. 1948.)

(272) Moulins de Belle-Ile (liasses citées, *passim*). — Equipement du moulin de Beaumont, près de Rennes (20 août 1785 — C. 281.)

Leurs dimensions varient quelque peu, d'un moulin à l'autre (273). Elles sont très exposées et vulnérables (274), et par conséquent doivent, ou devraient être, d'un bois solide et sans défauts (275). Bien que des réparations, des raccords, au moins provisoires, fussent parfois pratiqués (276), on parait tenir, à Belle-Ile, à ce qu'elles soient d'un seul jet (277). Elles sont percées d'un certain nombre

(273) « ... une vergue neuve de 45 pieds de longueur... » (Belle-Ile, *Etat des bois...*, 4e 8bre 1767 — C. 5150). — « ... deux bras neufs à « remplacer, de 47 pieds de longueur, cy... 133 l. » (Moulin Gouich, paroisse de Bangor, 20 mai 1783 — C. 1951). — « ... un bras de « 50 pieds de longueur sur 9 pouces d'equarissage dans le milieu, « cy... 73 l. » (Moulin de K/ledan, par. de Sauzon, 20 mai 1783 — *Ibid.*)

(274) « Les meuniers... me sont venus trouver pour me dire que « par les grands vents du nord, deux bras de leurs moulins avoient « été rompus... » (Lettre signée *Roger, a Bellisle le 9e 9bre 1726* — C. 1948). — « François K/goyant, fermier du moulin de K/ledan en « Sauzon, est venu le 15. de ce mois m'annoncer que les bras dudit « moulin étoient tombés en quatre pièces, par un coup de vent du « matin... » (Lettre signée *Le Bescond de K/marquer*, Belle Isle en mer, le 17 juin 1769 — C. 5136. — « ... mais ledit moulin étant « tombé en chaumage et n'allant plus qu'avec un bras dès le mois d'aoust jusqu'au mois de Xbre... » (Supplique de Jean Coret fils, fermier du moulin Gouich, par. de Bangor, 15 janv. 1767 — C. 5163.) Je me souviens d'avoir vu tourner tant bien que mal un moulin ainsi éclopé.

(275) « ... et d'après l'examen que les experts susdits auroient fait « en notre presence des bras dudit moulin trouvés en cinq pieces, « dont une tenant encore à la tête du marbre et quatre par terre « au pied dudit moulin, ils nous auraient déclaré unanimement que « le bois dont lesdits bras sont composés est un bois gras, blanc, « cassant, chargé d'aubours, que l'un desdits bras même a cassé au « défaut d'un nœud, le fil du bois étant coupé... » (du 1er juin 1769 — C. 5163.)

(276) « ... il est requis... acroistre l'un des dictz bras de quatre pieds et demy... » (moulin de l'*isle d'arz*, 4 janvier 1616. — 23 H 255). Les documents emploient assez souvent en ce cas les mots *enter*, *enture* et, par corruption, *renter*, *renture* : « ... payé a Jacques Jumel « et consorts charpentiers trois livres dix sols pour cinq journées « qu'ils ont employées a anter la verge du moulin qui s'étoit rom-« pue... » (moulin de la Marzelière, paroisse de Bain, 6 avril 1766. — 2 E, suppl^{t}, fonds de la Bourdonnaye. — Montluc, 751). Voir, avec un sens un peu différent, autres exemples *infra*.

(277) « L'expérience démontre que ces ailes, par rapport à la force « du vent qui règne dans l'Isle, doivent être d'une seule pièce... » (Belle-Isle-en-Mer, le 25 août 1770. C. 5137). Le contexte montre que *aile*, dans la pensée du scripteur, signifie *bras* ou *vergue*.

de mortaises que traversent les *barres* (278) ou *verrons* (279), destinés à porter les toiles (280).

Les *bras* ou *verges* sont solidement implantés ou assemblés en croix dans l'arbre tournant, généralement appelé *marbre* (281), axe de bois de chêne (282), long et massif (283), assez lourd pour assommer, dans sa chute, un ouvrier (284), organe essentiel et central, qui, protégé en avant par la *chapelle* (285), et pourtant rongé chaque jour par les intempéries (286), traverse horizontalement la base du toit conique, ou *chapeau* (287).

(278) « ... pour les verges, il reste les regarnir en pareil de trante « barres... » (moulin de Beauvais, par. de Saint-Suliac, 29 sept. 1652). — 2 Et 1 (Taillefer de Belle-Isle).

(279) « pour avoir faict mettre une garniture de verons... 4 l » (memoire pour faire raccommoder le moulin a vent de St Nicolas, 5 févr. 1656. — 3 H 21).

(280) « ... au moulin a vent, vingt cinq verons pour tenir les « voilles... » (Moulin de Blaire près Vannes, 7 avril 1664. — 2 E K 54, Kermeno, 18.)

(281) « Il sera percé dans la tête du marbre deux mortaises per- « pendiculairement l'une à l'autre, de chacune dix pouces en quarré, « pour recevoir les vergues des ailes du dit moulin » (Belle-Ile, cahier des charges cité, 1767. — C. 5163). — A Rennes, par contre (devis du 20 août 1785. — C. 281), « les vergues.. pourront être de « deux morceaux pour être rantées dans la tête de l'arbre » mais « la ranture des vergues sera fortifflée par une piece de mesme gros- « seur et de dix pieds de longueur, laquelle sera attachée aux vergues « avec trois fort boulons de fer garnis de leurs clavettes ».

(282) « ... la somme et nombre de neuff livres tournois pour la « vante et livraison d'un chesne pour faire un arbre audict moulin « de St Nicolas. » (9 juillet 1658. — 3 H 21.)

(283) Selon le *renable* du moulin de Port-Halan à Palais, Belle-Ile, (24 oct. 1665. — C. 5163), le marbre est « de 19 pieds de longueur sur « 9 pouces en quarré » ; pour l'équipement du moulin à construire près de Rennes, il est prévu « un arbre aiant dix huit pieds de lon- « gueur ». (C. 281.)

(284) « ... le maitre charpentier tué par le marbre du glacis de la « citadelle... » (Requête à la commission des Domaines (Etats de Bretagne) de l'entrepreneur Pierre Soulastre (à Rennes, le 2e 9bre 1770. — C. 5163).

(285) « deux mambrures pour la chapelle du marbre... » (Renable cité du moulin de Port-Halan. — C. 5163.)

(286) « ... le moulin nommé porzlouarn... le marbre duquel icelluy « thoumas cherpantier dit estre de nulle valleur et ne valloir que « pour bois a feu... » (pr. v. de visite des moulins à vent du prieuré de Douarnenez, 5 déc. 1682. — 4 E 419, min. Bretin).

(287) Renable cité du moulin de Port-Halan (C. 5163), et autres docum. — L'Encyclopédie appelle cette calotte tournante le *comble*. Textes cités *infra*.

Après qu'ils aient été couvert de leurs toiles et mis en branle par le vent, ils entraînent dans leur mouvement de rotation ce pivot robuste qui, d'autre part, *garni de son grand rouet* (288), durement endenté *de 36 dents de bois de pommier* (289) (ailleurs, *de pommier sauvage* (290), *de cormier, nefflier ou alisier* (291)) engrenant dans la lanterne (292), le communique à celle des deux meules (293) que les documents et les traités appellent la meule *tournante* (294), *mouvante* (295) *agissante* (296) ou, plus simplement, *de dessus* (297), enfermée avec sa compagne (*dor-*

(288) Renable cité du moulin de Port-Halan, à Belle-Ile (24 oct. 1763. — C. 5163).

(289) *Ibid.*

(290) Etats de Bretagne. Domaines. Adjudication citée du 24 octobre 1767 (C. 5163).

(291) « Le rouet... a sur son bord 48 alluchons de bois de cormier, « nefflier ou alisier... » (*Encyclopédie*, XXII, 401.) Comme l'a noté un auteur (Florian Le Roy, *Vieux métiers bretons*, Paris, [1944], p. 198) on prononçait souvent *roit* : « ... quoique le roy d'icelluy ne peut plus guère subcister... » (moulin de Beaumont à Redon, 1663. — 3 H 32).

(292) « La lanterne aura 18 pouces de hauteur, compris les epais- « seurs des tourteaux, sur 22 pouces de diametre, garnie de fuseaux « au nombre de 9, aussi de bois de pommier. » (Etats de Bretagne. Domaines. Adjud. citée du 24 oct. 1767. — C. 5163.)

(293) « Il sera placé deux meules de pierres de meulière de 7 piés « de diametre et 14 pouces d'epaisseur chacune. Elles seront compo- « sées de plusieurs quartiers de pierres jointes ensemble avec de « bon plâtre, ainsi qu'il est d'usage en Bretagne... » (*Ibid.*). — Malgré le renfort du métal, il y avait des surprises désagréables : « ... le cercle de fer qui saisissoit la meule roulante ayant rompû, « laditte meule s'est ouverte en trois, sans néamoins avoir produit « aucun autre accident. » (Belle Isle en mer, le 7 mars 1769. — C. 5136). — Les meules en usage dans les moulins à vent de la région parisienne semblent avoir été, par contre, d'une seule pièce. (*Encyclopédie*, XXII, 403.)

(294) *Encyclopédie*, XXII, 403.

(295) *Explication... des pièces qui composent un moulin à vent.* (C. 5163.)

(296) *Ibid.*

(297) « La meule de dessus est usée... » (Belle-Ile, devis des reparations a faire aux moulins, 3 déc. 1766. — C. 5163.)

mante (298) ou *gisante* (299) dans les *archeures* (300) ou les *chartres* (301).

Des armatures de fer entouraient et renforçaient la plupart de ces organes (302). Leur absence pouvait causer des avaries (303). Aussi avait-on souci que le métal fût de bon aloi (304).

Inclinaisons

Enfin, de l'expérience amassée au cours des siècles par les générations d'artisans dont ils étaient les continuateurs, les constructeurs de moulins tenaient un ensemble de recettes ou de pratiques éprouvées concernant notamment

(298) *Explication... des pièces qui composent un moulin à vent.* (C. 5163.)

(299) *Encyclopédie*, XXII, 403. — Dans nos documents bretons, cette meule fixe est aussi, en maints textes, appelée *lit* : « ... le lict a six poulces et demy de hauteur... » (moulin à vent de Brehon, par. de Bains-sur-Oust, à l'abbaye de Redon, 29 déc. 1683. — 3 H [83]) et encore *foyer* : « quatre pièces de chartres autour du foyer ou meule « dormante. » (A Belle Isle, ce 24 aoust 1759. — C. 1950.)

(300) « On enferme les meules avec les archeures. C'est une menui- « serie de 2 piés de haut sur 20 piés de pourtour environ... » (*Encyclopédie*, XXII, 403.)

(301) « Les deux chartres de la cuve des meules seront... de 4 piè- « ces chacune. » (Belle-Ile, adjudication citée du 24 oct. 1767. — C. 5163.) Dans les documents bellilois, le mot est parfois déformé en *chatres* : « ... de changer les deux chattres... » (31 janvier 1729. — C. 1948) et même *jatres* : « ... de retablir deux pieces de jatre qui « renferment la meule du moulin neuf... » (28 oct. 1725. — C. 1948).

(302) « La tête du marbre sera liée par deux grand cercles de fer « de deux pouces de largeur chacun sur 3 lignes d'epaisseur... Les « tourteaux de la lanterne seront egalement cerclés chacun d'un « cercle de fer... » (*Ibid.*). — « On estime qu'il faudra 800 l. de fer « pour toute la ferrure du moulin. » (Lettre signée *Isambert*, Belle-Ile, 14 janvier 1766. — C. 5142.)

(303) « ... et avons vu que ledit marbre ne nous paraît pas vieux, « mais que, comme la tête n'est pas cerclée avec des cercles de fer, « elle se fend et risque d'éclater, pour peu qu'il fasse du vent. » (Belle Ile, devis de réparations cité, 3 déc. 1766. — C. 5163.)

(304) « Les fers seront de la meilleure qualité possible, bien doux « sans être aigres ni brûlés. » (Belle-Ile, adjudication citée du 24 oct. 1767. — C. 5163.) Une si belle doctrine n'était pas, hélas, toujours obéie ; à propos d'une meule qui s'est rompue en trois morceaux (v. *supra*) : « les ouvriers... travaillent à la rejoindre, « et ont jugé très essentiel d'y ajouter un second cercle, attendu que « le fer du premier est de la plus mauvaise qualité. » (Belle Isle n mer, le 7 mars 1769. — C. 5136.)

l'inclinaison à donner aux ailes et aux verrons (305), au marbre (306) et jusqu'aux dents du rouet (307) et dont ils savaient user avec discernement et finesse.

Voici maintenant le second mécanisme, particulièrement séduisant par son élégante simplicité et son aptitude à présenter presque instantanément la *volée* du moulin au vent du jour, même de l'heure (308).

Le toit conique ou *chapeau* avait la propriété d'être mobile par le jeu d'un cintre de bois dit *courant* (309) ou *tournant* (310), parfois appelé *surcintre* (311), se déplaçant par glissement sur un *cintre dormant* (312), dit aussi, en une image juste, *chemin* (313), l'un et l'autre constitués

(305) « Les deux vergues pour les ailes du moulin [seront] percées « obliquement de 12 mortaises a chaque bras pour y recevoir les « verrons de bois refendus, de sorte que lesdits verrons fassent an « angle de 55 degrés environ avec la tête du marbre... » (*Ibid.*). — On retrouve dans l'*Encyclopédie* cette règle, moins clairement exprimée : « Les volans seront perpendiculaires à l'axe et l'inclinaison « du plan de chaque aile sera de 54 à 60 degrés. » (XXII, 401.)

(306) « Il est... generalement reconnu que des ailes verticalement « placées prennent moins bien le vent que si l'on incline de 8 à 15° « avec l'horizon l'arbre qui porte les ailes. » (*Maison rustique du dix-neuvième siècle*, III, p. 421.) Le cahier des charges bellilois (21 oct. 1767) se borne à dire : « Le marbre ou axe sera posé incliné « de l'arrière à l'avant, suivant la règle établie pour les moulins à « vent. » (C. 5163.)

(307) « On aura la même attention pour placer les dents du grand « rouet, qui doivent être un peu inclinées en arrière. » (*Ibid.*)

(308) Avec une terminologie différente, l'article de l'*Encyclopédie* le décrit clairement : « Le comble entier et la queue qui y est « assemblée sont portés par des roulettes qui tournent dans une « rainure circulaire pratiquée à une semelle qui recouvre la maçon- « nerie de la tour. » (art. cité, p. 411). Il semble que la technique, ici, diffère un peu.

(309) « Le cintre courant... est tout cassé et tout ouvert. » (Devis du 27 août 1728, moulin de Sauzon, Belle-Ile. — C. 5163.)

(310) « ... le cintre tournant est entièrement fracassé et hors d'état « de servir... » (*Ibid.*, moulin de Locmaria, Belle-Ile.)

(311) « ... raccommoder le sourcintre... » (moulin de Maxent, à l'abbaye de Redon, s.d. — 3 H [19]).

(312) « Les dicts charpentiers ont dict que le sainct dormant du « dict moulin est uzé et ne peut a cause de ce faire tourner le dict « moulin... » (moulin du prieuré de l'île d'Arz, 30 janvier 1654. — 23 H [258]).

(313) « ... le chemin dormant de six pouces d'eapisseur et meme « largeur... » (Belle Isle, devis des ouvrages de maçonnerie, charpente..., Nantes, le 8 mai 1759. — C. 5150.)

par un assemblage de *courbes* (314) et reposant sur le sommet de la maçonnerie circulaire.

Le maniement de l'ensemble, si lourd qu'il fût, était rendu presque aisé, grâce à la *queue* (315), longue et pesante perche descendant obliquement de la base du *chapeau* jusqu'au sol et qui, roulant dans une sorte de rainure, permettait au meunier de *déventer* son moulin, soit à la force de ses bras, soit par le moyen de la *charrette* (316) ou d'un cabestan (317) prenant appui sur l'une des *bornes* (318) disposées en cercle.

LA *DRAPURE* (319) DU MOULIN

Elle mérite un paragraphe spécial. Les exposés didactiques se bornent pourtant à la mentionner, sans guère insister. Dans leur langage, on *vêt* (320) on *habille* (321) ou *déshabille* (322) le moulin. Sans être aussi explicites

(314) « ... huit courbes pour former le cintre dormant, de chacune « huit piés de long, un pié de large et six pouces d'épaisseur pour « former le diametre de quatorze piés quatre pouces... » (Belle-Ile, *Etats des bois...*, 4e 8bre 1767. — C. 5150.)

(315) Nombreux textes. Les *queues* étaient aussi vulnérables et devaient être presque aussi souvent rétablies ou remplacées que les *bras* : « Il seroit nécessaire que S.M. eust icy de provision quelques « queües... de moulins, car cette isle etant sujette a de grands vents, « il y a de tems en tems quelques uns de ces bois de cassés. » (Belle Isle, le 1er 8bre 1729. — C. 1948.)

(316) « ... la charette qui sert a mettre le moulin au vent... » (Belle-Ile, devis du 27 août 1728. — C. 1948.)

(317) « ... avec son petit cabestan pour faire tourner le chapeau « et ailes du moulin... » (Belle-Ile, 21 oct. 1766. — C. 5163). — « ... un petit cabestan roulant... » (*Ibid.*, 21 oct. 1767. — C. 5163.)

(318) « On plantera une douzaine de bornes de pierre a la cir- « conférence du dit moulin dans la ligne que desinera la queue pour « y attacher le cabestan et lui donner un point d'apui pour faire « mouvoir lect. moulin. » (Belle-Ile, devis du 21 octobre 1767. — C. 5163). — Autour d'un autre moulin, « 14 bornes de fer... très « usées. » (Devis des réparations..., moulin de la Lande en Bangor. 3 déc. 1770. — C. 5163.)

(319) « ... a esté baillié et presté la somme de quatorze livrestz « par ledict seigneur... pour avoir une drapure audict moulin... » (moulin de Trohel, paroisse de Baguer-Pican. — *Du 19e may 1666.* — 2 Er 18, Ranconnet de Noyan, 16.)

(320) « Vêtir un moulin à vent, c'est mettre les voiles aux « volans. » (Dictionn. de Trévoux.)

(321) *Encyclopédie*, XXII, 401.

(322) *Maison rustique du dix-neuvième siècle*, III, ch. XXIII, p. 421.

qu'on le désirerait, les devis (323) et autres documents ne sont pas sans en dire quelques mots. Il semble que, d'une époque à l'autre (324), le jeu des voiles ou draps destinés à couvrir les ailes se soit compliqué ou dédoublé (325) permettant au meunier de plus subtiles manœuvres.

Toutes proportions gardées, il était, en effet, ce meunier, un peu comparable au capitaine d'un *clipper* de l'ancienne marine, veillant lui aussi à la composition et comme au dosage de la voilure, y prenant des ris, quand l'y contraignait la force, ou même la violence du vent (326). Très souvent, une clause de son bail précisait ses devoirs à ce sujet et soulignait les responsabilités qui lui incombaient (327). Les administrateurs du domaine royal et les

(323) « Les ailes dudt moulin seront garnies de leurs voiles de « grosse toile, la meilleure possible. » (Belle-Ile, devis déjà cité du 21 oct. 1767. — C. 5163). — « Les bras des vergues seront... garnis « de 40 aunes de toile de 18 à 20 S. l'aune. » (*Explication... des piéces qui composent un moulin à vent.* — C. 5163). — « Il sera de plus « fourni pour ledit moulin soixante verges de bonne toile pour les « ailes. » (Devis pour la construction d'un moulin à vent près la ville de Rennes, 20 août 1785. — C. 281.)

(324) Plutôt, semble t'il, que d'une contrée à une autre.

(325) « ... auquel moullin ont esté trouvez quattre pielces de toilles « rompues et usées servant pour aider a faire mouldre ledict moul- « lin lesquelles quattre pielces ledict sieur de K/nouel a avceque « luy emportees, disant qu'elles luy apartiennent, tellement qu'il « ne reste aucunes toilles audict moullin... » (moulin du prieuré de l'Ile d'Arz, 4 janv. 1616. — 23 H 255). — « ... audict moulin a vand « il manque une piesse de toille de quatre aunes et demie et dix « ficelles pour tenir les sept autres piesses auxquels il n'y a aucuns « cordages ni ficelles... » (moulin de Bilaire, proche Vannes, 1664. — 2 EK 54, Kermeno, 18). — Un document administratif contemporain du Directoire et concernant les bateliers de l'estuaire de la Rance (placard imprimé in-f°. — L 911) parle de moulins qui tournent *à huit draps larges*. Je crois bien me souvenir qu'à chaque aile des moulins que j'ai vu tourner correspondaient, en effet, deux toiles distinctes.

(326) « La grande irrégularité et la violence du vent obligent sou- « vent d'en modifier la force... alors, on déshabille plus ou moins les « ailes, en repliant les toiles ou voilures. » (*Maison rustique du dix-neuvième siècle*, III, ch. XXIII, p. 421.)

(327) « ... a la charge d'en jouir en bon menager et pere de famille « et le bien et dûment garder et soigner et de repondre des inconve- « niants qui arriveroient aud. moulin par leur pure faute et non de « ceux qui arriveroient par impetuosité de grands vents, auquel cas « lesd. preneurs doivent neanmoins se trouver dans led. moulin pour « le devanter a propos... » (moulin du prieuré de Ruffiac, paroisse de Sixt, 6 juin 1725). — « Seront tenus de proportionner les voiles « a la force du vent et se garderont de faire tourner le moulin sous

procureurs fiscaux n'étaient guère en retard pour s'en prendre à lui en cas d'avaries (328).

Je me souviens d'avoir vu à Belle-Ile, au soir d'une journée de juillet 1907, un meunier procéder au déshabillage de son moulin solidement assis sur la lande : de capitaine, il s'était fait gabier et utilisant comme les barreaux d'une échelle les verrons d'une des ailes il achevait de plier une des toiles le long de la vergue.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, les meuniers de la région nantaise substituèrent aux toiles des planchettes très minces (329).

L'*ESSAI* D'UN MOULIN NEUF

Après la construction ou la reconstruction d'un moulin, on le soumettait à une sorte d'épreuve, avant de le mettre en service (330).

DECLIN ET MORT DES MOULINS A VENT

Un auteur de la région nantaise a précisé les causes principales de leur disparition en déplorant le « temps où les « meuniers, incapables de lutter contre les minoteries à « vapeur et découragés par les tracasseries de la législa-

« les brouillards et coups de vent qui pourroient y causer du « domage, parce que toutes les fois ils en repondront personnelle- « ment. » (Belle-Ile, ferme du moulin de Borvran et dépendances, 24 juillet 1770. — C. 5164.)

(328) « Je viens d'etre informé qu'il est tombé une aile du moulin « de Logonnet, paroisse de Sauson... Yves Le Gall qui en est le fer- « mier est celui qui m'en a aporté la nouvelle. Je lui ai d'abord « reproché qu'il avait sans doute trop chargé de voiles, mais il avoit « avec lui deux témoins de l'avarie prets à me repondre qu'il n'y « avoit qu'un tres petit vent et que les voiles ordinaires. » (Lettre signée *Le Bescond de K/marquer*, Belle Ilsle en mer le 6 janvier 1770. C. 5137.)

(329) BOUCARD, *art. cité*, p. 100.

(330) « Le moulin neuf de K/ledan, paroisse de Sauson, est dès « a present en etat de faire farine et par consequent d'etre affermé. « J'y ai fait moudre pour essay une demi perrée de froment et une « perrée d'avoine dont la mouture s'est trouvée belle. Le nommé

« tion agricoles, cessèrent de faire construire de nouvelles « tours à blé » (331). Encore y a-t-il lieu de remarquer que la meunerie à vent continuait de prospérer en Bretagne à une date où, dans telle autre province, il n'en était plus question (332).

Longtemps, sur les deux rives du cours inférieur de la Loire, elle s'obstina à défier les conditions économiques défavorables. Mais c'est surtout dans le traditionnaliste Morbihan que les cylindres de schiste ou de granit frustes et râblés s'opiniâtrèrent, longtemps encore, à broyer la nourriture des hommes : aux confins des marais de Redon, dans les cantons particulièrement repliés du Porhoët, sur le plateau de Lanvaux, au pays de la Roche-Bernard, le long de l'estuaire de la Vilaine, parmi le sévère ou mélancolique moutonnement des collines qui cernent la ville de Vannes (333), sur tout le pourtour de son golfe, enfin, et dans ses îles, où, aux premiers lustres de ce siècle, j'ai vu tourner les avant-derniers moulins (334).

Avec eux disparaissait une source de beauté à laquelle les artistes des nations occidentales avaient largement puisé pendant trois siècles.

Nos moulins bretons, comme les autres, ont attiré leur attention. J'ai eu longtemps sous les yeux une eau-forte du graveur vannetais Jean Frélaut, œuvre de jeunesse, mais où l'on peut discerner déjà se future maîtrise. On y

« François K/goyant se propose de le faire valoir aussitôt l'examen « et la reception de son renable, auquel vous pourrés, messieurs, « faire procéder par qui et quand il vous plaîra... » (Lettre signée *Le Bescond de K/marquer*, Belle Isle en mer le 4 fevrier 1769. — C. 5136.)

(331) Comm[t] Louis LACROIX, *op. cit.*, p. 336.

(332) Cf. dans les *Lettres de mon moulin* d'Alphonse DAUDET (1866), le récit intitulé *Le moulin de maître Cornille*, où est explicitement constatée la disparition totale à cette date de la meunerie à vent provençale.

(333) « Autrefois, au lieu-dit *Les trois moulins*, à la porte de « Vannes, sur la route de Pontivy, vous pouviez voir une vingtaine « de moulins à vent au travail. » (L. LALLEMENT et E. RAUT, *Disparition des moulins dans nos campagnes, Bul.. soc. polym. morb.*, 1929, procès-verbaux des séances de la société, novembre, p. 35.)

(334) Les derniers, réserve faite de rares exceptions, se sont arrêtés au cours des vingt années de l'entre-deux-guerres.

voit, dominant un sévère paysage de hauteurs dénudées, au-dessus duquel courent des sombres nuées, un massif moulin de son pays au repos, au repos définitif peut-être, mais qui, gréé encore de ses robustes vergues, continue à régner sur la lande avec la tranquille assurance d'un patriarche.

« C'est un peu de la vie, c'est beaucoup de la beauté de la campagne qui ont disparu avec les moulins » (335).

(335) LALLEMENT et RAUT, communic. citée, p. 36.